



Rapport Annuel

Martin Maurel Capi Provence

29/12/2023

1. Informations générales.....	3
1.1 Acteurs.....	3
2. Caractéristiques principales de l'OPC.....	4
2.1 Objectif de gestion.....	4
2.2 Stratégie d'investissement.....	4
2.3 Profil de risque et de rendement.....	13
2.4 Catégories de parts.....	14
3. Compte-rendu d'activité.....	15
3.1 Performances du 02/01/2023 au 29/12/2023.....	15
3.2 Commentaire de gestion.....	15
4. Vie de l'OPC sous l'exercice sous revue.....	17
4.1 Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice.....	17
4.2 Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille au cours de l'exercice.....	17
4.3 Récapitulatif des cas et conditions dans lesquels le plafonnement des rachats a, au cours de la période, été décidé.....	17
4.4 Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés.....	18
4.4.1 Instruments financiers dérivés.....	19
4.4.2 Transparence de financement sur titres et de réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR en devises de comptabilité de l'OPC.....	19
4.5 Risque global.....	19
4.6 Informations sur les risques financiers.....	19
5. Informations réglementaires.....	20
5.1 Politique de sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients.....	20
5.2 Exercice des droits de vote.....	20
5.2.1 Politique de vote.....	20
5.2.2 Exercice des droits de vote.....	20
5.3 Politique de rémunération.....	21
5.4 Frais d'intermédiation.....	22
5.5 Données SFDR.....	23
6. Annexes.....	24

1. Informations générales

FCP de droit français.

1.1 Acteurs

Société de gestion

Rothschild & Co Asset Management

Société en commandite simple

29, avenue de Messine

75008 Paris

Société de Gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 6 juin 2017 sous le numéro GP-17000014.

Dépositaire, Conservateur et Etablissement en charge de la tenue des registres de parts

Rothschild Martin Maurel

Société en commandite simple

29, avenue de Messine

75008 Paris

Etablissement de crédit français agréé par l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution)

Sous délégué de gestion comptable

Rothschild & Co Asset Management assurera seule la gestion administrative et financière du FCP sans délégation à des tiers à l'exception de la fonction comptable qui est déléguée dans sa totalité à :

CACEIS Fund Administration

Etablissement de crédit agréé par le CECEI

Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge

Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Centralisateur

Rothschild Martin Maurel

Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

6 Place de la Pyramide

92908 – Paris – La Défense Cedex France

Signataire : Olivier GALIENNE

2. Caractéristiques principales de l'OPC

2.1 Objectif de gestion

Objectif de gestion

La gestion vise à réaliser une performance supérieure à son indice de référence, l'[ESTER capitalisé + 0,085%], par la mise en œuvre d'une gestion discrétionnaire.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence retenu est l'[ESTER capitalisé + 0,085%].

L'indice ESTER/€STR (OISESTR) est un taux d'intérêt interbancaire de référence pour la zone euro. Il repose sur les taux d'intérêt des emprunts en euros sans garantie, contractés au jour le jour par les établissements bancaires. Ces taux d'intérêt sont obtenus directement par la Banque Centrale Européenne (BCE) dans le cadre de la collecte de données statistiques du marché monétaire. L'indice est libellé en EUR et est capitalisé. Il est calculé par la BCE et est diffusé par l'EMMI (European Money Markets Institute) sur le site www.emmi-benchmarks.eu

A noter que l'administrateur de l'ESTER bénéficie de l'exemption de l'article 2.2 du règlement benchmark en tant que banque centrale et à ce titre n'a pas à être inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

L'indicateur de référence retenu n'est qu'un indicateur de comparaison de performance à posteriori. MARTIN MAUREL CAPI PROVENCE est un OPCVM non indiciel. En conséquence, la performance du FCP peut significativement s'éloigner de celle de son indicateur de référence.

Cet OPC a pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, l'[ESTER capitalisé + 0,085%], sur la durée de placement recommandée. La composition de l'OPC peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

Le FCP n'est pas un fonds indiciel.

2.2 Stratégie d'investissement

a) Stratégies utilisées :

La société de gestion mettra en œuvre une gestion discrétionnaire. L'objectif de MARTIN MAUREL CAPI PROVENCE est d'investir dans les grandes classes d'actifs (actions, obligations convertibles, obligations, marché monétaire, devises) qui présentent le meilleur potentiel d'appréciation, en fonction des données macro-économiques et des anticipations du gérant. Néanmoins, l'exposition entre les

classes d'actifs ne fait pas l'objet d'un processus formalisé mais reste à la discrétion du gérant, qui privilégie plutôt la protection contre les risques de marchés, sur l'horizon de placement, à la recherche de maximisation de la performance.

L'OPCVM est exposé aux actions, obligations convertibles, obligations et autres produits de taux internationaux, par le biais de titres en directs ou d'OPCVM et/ou de FIA.

La part exposée aux actions est comprise entre 0% et 30% du total de l'actif net.

La part exposée aux obligations convertibles est comprise entre 0% et 20% du total de l'actif net.

La part de l'actif éventuellement exposée aux titres non libellés en euros, donc comportant un risque de change, ne dépasse pas 10% de l'actif net.

La part de l'actif exposée aux obligations à taux fixe ou taux variable est comprise entre 0% et 100% de l'actif net.

En outre, l'OPCVM peut être exposé entre 0% et 100% de son actif net aux placements sur les marchés monétaires.

La sensibilité globale de la poche taux, obligations et marché monétaire de l'OPCVM est comprise entre -5 et +5.

En matière de produits de taux toutes les formes de valeurs mobilières sont autorisées : à revenu fixe, variable ou mixte, à coupon bas ou égale à zéro et toute autre forme de valeurs mobilières que les principaux instituts de notation (S&P, Fitch, Moody's) n'assimilent pas à des produits spéculatifs dits "High Yield", ou jugés équivalents par la société de gestion. Ces valeurs mobilières sont émises par des entreprises, des institutions financières ou des Etats issus de l'OCDE. La maturité de ces titres n'est pas limitée.

En règle générale les émetteurs retenus sont "Investment Grade" c'est à dire bénéficiant d'une notation à long terme au moins égale à BBB- chez S&P, ou équivalente chez les principaux instituts de notation, ou jugée équivalente par la société de gestion. Toutefois, jusqu'à 25% de l'actif net, l'OPCVM pourra détenir des produits de taux d'émetteurs spéculatifs (High Yield ou notation inférieure à BBB-) ou jugés équivalents par la société de gestion, ou non notés par les principales agences de notation.

La société de gestion dispose, pour investir, d'outils spécifiques d'analyse crédit. Elle a mis en place une analyse du risque de crédit approfondie, ainsi que les procédures nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas d'événement de nature à modifier le profil de rendement - risque d'un émetteur, afin de décider de céder ses titres ou de les conserver.

Les décisions sont prises de manière autonome par chaque gérant-analyste. En outre, la société de gestion peut recourir à des sources d'analyses extérieures : sociétés de conseil indépendantes ou cabinet spécialisé en analyse crédit. Leurs conclusions peuvent venir corroborer ou nuancer celles des gérants-analystes de la société.

Toutefois, la référence à la notation d'un émetteur par une des principales agences de notation, peut être utilisée par la société de gestion pour informer ses clients dans un unique souci de simplification. Elle n'est en aucun cas un critère de prise de décision.

L'OPCVM peut recourir pour la gestion de sa trésorerie, aux dépôts d'une durée maximale de 12 mois, aux emprunts d'espèces et aux opérations de cession et d'acquisition temporaire de titres. Les OPCVM et/ou FIA monétaires peuvent être utilisés pour la gestion de trésorerie.

Pour la part de l'OPCVM exposée aux produits de taux, les actifs obligataires et les instruments du marché monétaire sont sélectionnés selon le processus suivant : choix d'exposition aux taux en fonction des données macro-économiques et des stratégies des banques centrales, choix d'exposition au risque de crédit. Le portefeuille est ainsi construit en fonction de la position sur la courbe des taux et de la nature des émetteurs. Les actifs obligataires et les titres de créances négociables ou instruments du

marché monétaire sont libellés en euro ou en devises. Les titres en devises sont couverts contre le risque de change.

La part du portefeuille exposée aux actions a pour objectif de dynamiser la performance sur le moyen / long terme. Une perception très positive de l'évolution des Bourses conduit à être proche de l'exposition maximale de 30% de l'actif net.

Il existe plusieurs stratégies possibles en matière de gestion des obligations convertibles, en règle générale, le placement en obligations convertibles répond au souci d'être investi sur une société donnée sans prendre totalement le "risque actions" compte-tenu d'un environnement de marché incertain.

Une perception très négative de l'évolution des Bourses conduit à ne pas être exposé en actions ou obligations convertibles.

Des positions à terme ou conditionnelles sur les marchés réglementés français et/ou des pays de l'OCDE peuvent être prises afin de couvrir le portefeuille ou de l'exposer pour réaliser l'objectif de gestion, notamment en cas de souscriptions importantes. Dans ce cadre, le gérant peut prendre des positions pour couvrir le portefeuille contre le risque de taux par le biais de l'utilisation de futures et d'options. Il a également la possibilité de recourir aux mêmes instruments financiers dans un but de dynamisation du portefeuille. Il n'y a pas de recherche de surexposition par le recours à ce type d'instrument. L'exposition totale en instruments à terme ou conditionnels sur les actions ou les produits de taux ne dépasse pas 100% de l'actif net du FCP.

Dans le cadre de la gestion, l'OPCVM peut être investi :

- dans la limite de 100% de l'actif net, dans d'autres OPCVM français ou européens ne pouvant investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPC ou fonds d'investissement ;

- Jusqu'à 30% de son actif net en parts ou actions de FIA de droit français à vocation générale, à condition qu'ils respectent les 4 critères de l'article R.214-13 du Code monétaire et financier.

Les OPCVM et les FIA sont retenus à partir de 4 critères principaux : qualité de la société de gestion (qualité des gérants, spécialisation de la gestion, historique de la société et total des actifs gérés), qualité du contrôle des risques et du reporting, analyse du couple performance/risque du fonds et des indicateurs de risque relatifs, disponibilité du gérant ou de l'équipe de gestion, notamment pour expliquer la politique de gestion.

Les OPCVM et les FIA dont l'investissement est réalisé dans des pays non OCDE, y compris les pays émergents, sont autorisés dans la limite de 30% de l'actif net, ces OPCVM/FIA peuvent investir dans les pays émergents et moins développés situés en Asie, en Amérique latine, en Europe centrale et Europe de l'Est, au Moyen-Orient et en Afrique.

Critères extra-financiers :

L'univers d'investissement du portefeuille est l'indice iBoxx Euro Corporates Overall et l'indice ICE BofA Euro High Yield ; les valeurs en portefeuille qui ne figureraient pas dans ces) indices seront réintégrées à l'univers d'investissement initial. Les titres de l'univers d'investissement du portefeuille font l'objet au préalable d'une étude de leur profil au regard des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). La contribution positive des critères ESG peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision. La société de gestion peut sélectionner des valeurs en dehors des indicateurs composant son univers d'investissement. Pour autant, elle s'assurera que les indicateurs retenus soient un élément de comparaison pertinent des caractéristiques ESG de cet OPC.

La part des positions analysées sur la base des critères extra-financiers, sera durablement supérieure à :

- i. 90% de la quote-part de l'actif net, composée des actions émises par des sociétés dont la capitalisation est supérieure à 10 milliards d'euros dont le siège social est situé dans des pays développés, des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « investment grade » et de la dette souveraine émise par des pays développés,
- ii. 75% de la quote-part de l'actif net, composée des actions émises par des sociétés dont la capitalisation est inférieure à 10 milliards d'euros, ainsi que des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « high yield ».

La note du portefeuille, au regard des critères extra-financiers, est supérieure à la note de l'univers d'investissement initial.

Les notations extra-financières proviennent principalement d'un prestataire de données externe de recherche extra-financière MSCI ESG Research. MSCI ESG Research note les entreprises de CCC à AAA (AAA étant la meilleure note).

Les notations sont attribuées secteur par secteur via une approche « Best-in-Class ». Cette approche privilégie les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur.

Nous nous réservons le droit de noter nous-mêmes les émetteurs qui ne seraient pas couverts par la recherche MSCI ESG Research à laquelle nous avons accès en utilisant des sources de données fiables et une grille d'analyse comparable.

Le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers tel que modifié (SFDR), régit les exigences de transparence concernant l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement, la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité et la publication d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et relatives au développement durable.

Le risque de durabilité signifie la survenance d'un événement ou d'une situation ESG qui pourrait potentiellement ou effectivement avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement d'un Fonds. Les risques de durabilité peuvent soit représenter un risque propre, soit avoir un impact sur d'autres risques et peuvent contribuer de manière significative à des risques tels que les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie. Les risques de durabilité peuvent avoir un impact sur les rendements à long terme ajustés en fonction des risques pour les investisseurs. L'évaluation des risques de durabilité est complexe et peut être basée sur des données ESG difficiles à obtenir et incomplètes, estimées, dépassées ou autrement matériellement inexactes. Même lorsqu'elles sont identifiées, il n'y a aucune garantie que ces données seront correctement évaluées.

La société de gestion intègre les risques et les opportunités de durabilité dans son processus de recherche, d'analyse et de décision d'investissement afin d'améliorer sa capacité à gérer les risques de manière plus complète et à générer des rendements durables à long terme pour les investisseurs.

Le Fonds promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du règlement SFDR et des pratiques de bonne gouvernance. Pour plus de détails, veuillez vous référer au document « Caractéristiques environnementales et/ou sociales » annexé au présent prospectus. Les risques en matière de durabilité sont intégrés dans la décision d'investissement comme exposé dans les critères extra-financiers ci-dessus et ainsi que via les politiques d'exclusions, la notation extra-financière du portefeuille, la politique d'engagement, les contrôles ESG mis en place et le respect de la politique charbon de Rothschild & Co.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental représentent un engagement minimum d'alignement de 0% des investissements.

La société de gestion prend en compte les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilités, et précise comment ce produit les considère, de manière transparente et pragmatique, dans sa politique de déclaration d'incidences négatives.

Les investissements suivront la politique ESG et la politique de déclaration d'incidences négatives accessibles sur le site

<https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>

b) Description des catégories d'actifs et de contrats financiers utilisés :

b1. Actifs hors dérivés intégrés :

Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Toutes les formes de valeurs mobilières sont autorisées : à revenu fixe, variable ou mixte, à coupon bas ou égal à zéro. Les émetteurs retenus sont des souverains ou des émetteurs privés majoritairement "Investment Grade" chez les principaux instituts de notation (S&P, Fitch, Moody's...), ou jugés équivalents par la société de gestion. Toutefois, jusqu'à 25% de son actif net, le fonds pourra détenir des produits de taux d'émetteurs spéculatifs ("High Yield" ou notation inférieure à BBB-), ou jugés équivalents par la société de gestion, ou non notés par les principales agences de notation ; et jusqu'à 100% maximum de son actif net des obligations callable et puttable, dont les make whole call. Le risque de change en devises étrangères, quand il existe, ne peut pas dépasser 10% du total de l'actif net.

La sensibilité globale de la poche taux, obligations et marché monétaire de l'OPCVM est comprise entre -5 et +5.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle l'OPCVM est géré	Entre -5 et +5
Devises de libellé des titres dans lequel l'OPCVM est investi	Euro : entre 0% et 100 % de l'actif net
Niveau de risque de change supporté par l'OPCVM	Accessoire, inférieur à 10% de l'actif net
Zone géographique des émetteurs des titres dans lesquels l'OPCVM est investi	OCDE pour 100 % de l'actif

Obligations convertibles :

Maximum 20% de l'actif net. Les obligations convertibles sont détenues dans la mesure où les sous-jacents concernés relèvent d'un des marchés suivis par le groupe Rothschild & Co. Elles sont négociées uniquement sur des marchés réglementés.

Actions :

Maximum 30% de l'actif net. Ces titres sont principalement des titres de sociétés de la zone euro. Les choix sont très largement effectués parmi les sociétés composant le DJ Eurostoxx mais pas

exclusivement. L'OPCVM pourra investir jusqu'à 10% de son actif net en valeurs hors zone euro, avec, ou non, le risque de change associé.

Détention d'actions ou parts d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger :

- L'OPCVM peut investir jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européens qui ne peuvent investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPC ou fonds d'investissement.

- L'OPCVM peut investir jusqu'à 30% de son actif net en parts ou actions de FIA de droit français à vocation générale, à condition qu'ils respectent les 4 critères de l'article R.214-13 du Code monétaire et financier.

b2. Instruments dérivés :

Le FCP peut intervenir sur les marchés réglementés ou de gré à gré.

Le gérant interviendra sur les risques de taux, action et change. En vue de réaliser l'objectif de gestion, ces interventions se feront à titre de couverture du portefeuille et à titre d'exposition. En particulier, le gérant peut intervenir sur le marché des futures, options, swaps et change à terme. Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif de l'OPCVM.

Il est précisé que le FCP n'aura pas recours aux Total Return Swaps (TRS).

L'exposition globale du portefeuille au marché actions du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des produits dérivés, ne dépassera pas 30%.

L'exposition globale du portefeuille au marché de taux du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des produits dérivés, permettra de maintenir la sensibilité du portefeuille dans une fourchette comprise entre -5 et 5.

L'exposition globale du portefeuille au marché des devises du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des produits dérivés, ne dépassera pas 10%.

b3. Titres intégrant des dérivés :

En vue de réaliser l'objectif de gestion, l'utilisation de titres intégrant des dérivés est limitée à 100% de l'actif net. Cette limite inclut le recours aux (i) obligations callable et puttable, dont des make whole call (jusqu'à 100% de l'actif net), (ii) obligations convertibles (jusqu'à 20% de l'actif net), ainsi que les titres intégrant des dérivés simples présentant une typologie de risques similaire à celle des instruments précédemment listés.

L'exposition globale du portefeuille au marché actions du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des titres intégrant des dérivés, ne dépassera pas 30%.

L'exposition globale du portefeuille au marché de taux du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des titres intégrant des dérivés, permettra de maintenir la sensibilité du portefeuille dans une fourchette comprise entre -5 et 5.

L'exposition globale du portefeuille au marché des devises du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des titres intégrant des dérivés, ne dépassera pas 10%.

b4. Dépôts:

L'OPCVM peut avoir recours à des dépôts en euro d'une durée de vie égale ou inférieure à 12 mois de façon à rémunérer les liquidités de l'OPCVM. Au maximum 20% de l'actif net.

b5. Emprunts d'espèces :

L'OPCVM peut être emprunteur aux conditions du marché pour répondre au problème d'une trésorerie temporairement débitrice (décalage de dates de valeurs, rachat important...) pour une durée maximale de 12 mois. Au maximum 10% de l'actif net.

b6. Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres :

- ✓ Description générale des opérations :

- Nature des interventions :

Les opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres seront réalisées conformément au Code Monétaire et Financier. Elles seront réalisées dans le cadre de la gestion de la trésorerie et/ou de l'optimisation des revenus du fonds.

- Nature des opérations utilisées :

Ces opérations consisteront en des prêts et emprunts de titres et/ou en des prises et des mises en pensions.

- ✓ Données générales pour chaque type d'opération :

- Type d'actifs :

Il s'agit de produits de taux ou crédit (titres de créances et instruments du marché monétaire) d'émetteurs issus de pays membres de l'OCDE.

- Proportion maximale :

Les opérations de cession temporaire de titres (prêts de titres, mises en pension) pourront être réalisées jusqu'à 10% de l'actif net de l'OPCVM. Les opérations d'acquisition temporaire de titres (emprunts de titres, prises en pension de titres) pourront être réalisées jusqu'à 100 % de l'actif de l'OPCVM.

- Proportion attendue :

La proportion attendue d'actif sous gestion qui fera l'objet d'opérations de cession temporaire de titres (prêts de titres, mises en pension) pourra représenter 0% de l'actif net. La proportion attendue d'actif sous gestion qui fera l'objet d'opérations d'acquisition temporaire de titres (emprunts de titres, prises en pension de titres) pourra représenter 10% de l'actif net.

- ✓ Choix des contreparties :

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêt lors du recours à ces opérations. Ces contreparties seront des Etablissements de crédit ayant leur siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne et avec une notation minimale de BBB ou jugée équivalente par la société de gestion. Ces opérations pourront être effectuées avec des sociétés du Groupe. Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique "Frais et commissions".

- ✓ Garanties acceptables :

Afin de se prémunir d'un défaut d'une contrepartie, les opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres peuvent donner lieu à la remise de garanties financières sous la forme de titres et/ou d'espèces.

Les garanties financières reçues sont soumises aux contraintes d'investissement du FCP en termes de pays, maturité, rating et devise notamment hormis que les titres notés en catégorie spéculative (ou jugés équivalents par la société de gestion) et de seniorité inférieure à senior (junior, subordonnée ...) ne seront pas acceptés.

- ✓ Evaluation des garanties :

Les garanties reçues dans le cadre de ces opérations feront l'objet d'une décote selon le principe décrit à la rubrique « informations relatives aux garanties financières de l'OPCVM ». Pour plus d'informations concernant les garanties se reporter à la rubrique « informations relatives aux garanties financières de l'OPCVM ».

- ✓ Gestion des risques :

Se reporter à la rubrique « Profil de risque ».

- ✓ Conservation :

Les garanties seront conservées par le dépositaire de l'OPCVM.

- ✓ Restrictions volontaires ou réglementaires :

Néant.

✓ Informations sur les revenus générés :

Tous les revenus résultant de techniques de gestion efficace de portefeuille, nets de coûts opérationnels directs et indirects, seront restitués à l'OPCVM.

Information relative aux garanties financières de l'OPCVM :

Dans le cadre des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et des opérations sur dérivés négociés de gré à gré, le cas échéant, l'OPCVM peut recevoir à titre de garantie (appelé collatéral) des titres et des espèces.

Le collatéral espèces reçu est réinvesti conformément aux règles applicables. Les titres reçus en garantie ne peuvent être vendus, réinvestis ou remis en garantie. Ces titres doivent être liquides, cessibles à tout moment et diversifiés, ils doivent être émis par des émetteurs de haute qualité qui ne sont pas une entité de la contrepartie ou de son groupe.

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte la qualité de crédit, la volatilité des prix ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées.

Les garanties financières reçues doivent pouvoir donner lieu à une pleine exécution par l'OPCVM à tout moment et sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Les garanties financières autres qu'en espèces ne doivent pas être vendues, réinvesties ou mises en gage.

Les garanties financières reçues en espèces doivent uniquement être :

- placées en dépôt ;
- investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPC puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus ;
- investies dans des OPC monétaires.

Profil de risque :

Avertissement : Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Risque de perte en capital

Les investisseurs doivent être conscients que le risque de perte en capital ne peut être exclu. L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie ni de protection du capital investi.

Risque discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas exposé à tout moment sur les marchés, les supports ou/et les classes d'actifs les plus performants, en cas de mauvaise anticipation du gérant.

Risque actions hors pays émergents

La valeur liquidative peut varier en fonction des mouvements du marché à la hausse ou à la baisse, lorsque l'OPCVM est investi en actions. La baisse du cours des actions pourra faire baisser significativement la valeur liquidative du fonds.

Risque actions pays émergents

La valeur liquidative peut varier très fortement à la hausse ou à la baisse, lorsque l'OPCVM est investi en actions des pays émergents. La baisse du cours des actions pourra faire baisser très

significativement la valeur liquidative du fonds. L'attention des investisseurs est attirée sur les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés des pays émergents qui peuvent s'écarter très nettement des standards prévalant sur les grandes places internationales et peuvent entraîner des risques très importants.

Risque de taux

Le FCP comporte un risque de taux, la sensibilité aux taux d'intérêt du portefeuille du FCP est comprise entre -5 et +5. La sensibilité exprime le degré moyen de réaction des cours des titres à taux fixes détenus en portefeuille lorsque les taux d'intérêt varient de 1%. La valeur liquidative du FCP pourra baisser sensiblement en cas de hausse des taux si la sensibilité de l'OPCVM est positive.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de dégradation de la situation financière, économique d'un émetteur, cette dégradation pouvant entraîner une baisse de la valeur du titre de l'émetteur, et donc une baisse de la valeur liquidative du FCP. L'OPCVM pouvant être investi dans des titres de créances privées que l'émetteur peut ne pas être en mesure de rembourser, la valeur liquidative du FCP pourrait baisser en conséquence.

Risque lié à l'investissement dans les titres spéculatifs à haut rendement :

Les titres dit à "haut rendement" ("high yield"), font l'objet d'une notation inférieure à BBB- chez S&P (ou équivalente chez les principales agences de notation) ou ne sont pas notés. Ils présentent un risque accru de défaillance. Ils sont susceptibles de subir de fréquentes variations importantes de valorisation. Ils ne sont pas suffisamment liquides pour être vendus à tout moment au meilleur prix. La valeur de la part de l'OPCVM peut donc se trouver significativement impactée en cas de baisse de la valeur des titres à "haut rendement" détenus en portefeuille.

Risque de contrepartie :

Ce risque est lié à la défaillance d'une contrepartie de marché avec laquelle un contrat sur instruments financiers à terme ou une opération d'acquisition ou de cession temporaire de propriété a été conclu. Dans ce cas, la contrepartie défaillante ne pourrait tenir ses engagements vis à vis de l'OPCVM (par exemple : paiement de coupons, remboursement). Cet événement se traduira alors par un impact négatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres :

L'OPCVM peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres. Aux termes d'une opération de prêt de titres, un OPCVM prête des titres par l'intermédiaire d'un mandataire autorisé à une autre partie (la « contrepartie ») en échange d'une rémunération et d'une forme de garantie acceptable. Aux termes d'une opération de mise en pension, un OPCVM vend ses titres au comptant par l'intermédiaire d'un mandataire autorisé tout en prenant en charge l'obligation de racheter les mêmes titres au comptant (habituellement à un prix inférieur) à une date ultérieure. Aux termes d'une opération de prise en pension, un OPCVM achète des titres au comptant tout en convenant de revendre les mêmes titres au comptant (habituellement à un prix supérieur) à une date ultérieure. Nous indiquons ci-après certains des risques de base liés à ces types d'opérations. La contrepartie peut manquer à ses obligations aux termes de la convention ou faire faillite, ce qui obligerait l'OPCVM à présenter une réclamation pour récupérer son placement. L'OPCVM peut subir une perte si la valeur des titres prêtés (aux termes d'une opération de prêt de titres) ou vendus (aux termes d'une opération de mise en pension) augmente par rapport à la valeur des titres détenus en garantie par l'OPCVM. L'OPCVM peut subir une perte si la valeur des titres empruntés (aux termes d'une opération d'emprunt de titres) ou achetés (aux termes d'une opération de prise en pension) baisse en deçà du prix en espèces qu'il a payé à la contrepartie. La réalisation de ces opérations avec une société du Groupe génère un risque potentiel de conflits d'intérêts.

Risque lié aux critères extra-financiers (ESG) :

La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement ainsi que l'investissement responsable reposent sur l'utilisation de critères extra-financiers. Leur application peut entraîner l'exclusion d'émetteurs et/ou de fonds sous-jacents et faire perdre certaines opportunités de marché. Par conséquent, la performance du FCP pourra être supérieure ou inférieure à celle d'un fonds ne prenant pas en compte ces critères.

Les informations ESG, qu'elles proviennent de sources internes ou externes, découlent d'évaluations sans normes de marché strictes. Cela laisse place à une part de subjectivité qui peut engendrer une note émetteur sensiblement différente d'un fournisseur à un autre. Par ailleurs, les critères ESG peuvent être incomplets ou inexacts. Il existe un risque d'évaluation incorrecte d'une valeur ou d'un émetteur. Ainsi, les sociétés de gestion des fonds sous-jacents pourront se baser sur des informations ESG de diverses sources et appliquer des méthodologies ESG différentes.

Ces différents aspects rendent difficile la comparaison de stratégies intégrant des critères ESG.

Risque de durabilité : Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Les autres risques sont :

Risque de change

Il s'agit du risque de baisse des titres détenus par rapport à la devise de référence du portefeuille : Euro. Une partie du portefeuille pouvant être investie en titres hors zone Euro, un risque de change peut affecter la performance globale exprimée en Euro. Le porteur investissant en euro peut avoir à supporter ce risque de change.

Garantie ou protection :

Néant. Ni le capital, ni un niveau de performance ne sont garantis.

2.3 Profil de risque et de rendement



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 2 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour..

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse et reflète principalement une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés actions et produits de taux. .

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

- Risque de crédit : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.

Pour plus d'information sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPC.

2.4 Catégories de parts

Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Souscription initiale minimale*	Souscription ultérieure minimale
FR0007467592	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs	152 449 €	100 parts

* Cette condition de montant minimum de souscription ne s'applique pas à la société de gestion ou à toute entité appartenant au même groupe, lesquelles peuvent ne souscrire qu'une part.

3. Compte-rendu d'activité

3.1 Performances du 02/01/2023 au 29/12/2023

	Performance absolue	Performance relative à l'indice de référence
Martin Maurel Capi Provence	5,94 %	3,35 %

Note : Les performances de Martin Maurel Capi Provence sont calculées nettes de frais de gestion, dividendes réinvestis. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures, et ne sont pas constantes dans le temps.

3.2 Commentaire de gestion

Bien que l'année 2023 ait commencé par un optimisme des investisseurs concernant un pivot des banques centrales en Europe et aux Etats-Unis, cela a été de courte durée. Dès février, la FED et la BCE ont relevé leurs taux directeurs pour contrer une inflation toujours présente. Le mois de mars a été particulièrement agité dû aux faillites des banques régionales américaines et au rachat de Crédit Suisse par UBS. Cette volatilité s'est ensuite atténuée et les banques centrales (FED, BCE, BoE) ont poursuivi leurs hausses de taux.

Au début du second semestre, après une pause dans ses hausses de taux, la FED a augmenté son taux de 25bp, suivie par la BCE même si les indices ont démontré une baisse de l'activité en zone euro et que l'inflation semblait marquer le pas (5.3% en juillet vs 5.5% en juin). Les mois de septembre et octobre ont été marqués par une forte hausse des taux souverains (4.57% (+46bp) pour le 10 américain en septembre et 2.84% (+38bp) pour le 10 allemand) sur fond de résilience de l'économie américaine faisant craindre des taux directeurs toujours élevés.

La fin d'année, avec le ralentissement de l'inflation en Europe et aux Etats-Unis, a vu un repli des taux souverains avec une baisse du 10 ans US de 45bp à 3.88%, et de 42bp à 2.02% pour le 10 ans allemand malgré la volonté de la BCE de ne pas diminuer ses taux à court terme, et ce même si les indicateurs pointaient un ralentissement de l'économie en zone euro.

Sur l'année, le rendement du 10 ans américain a augmenté de 9bps, débutant à 3.79% pour finir à 3.88%, après avoir atteint un pic à 5% à la mi-octobre. Le Bund quant à lui, a connu une baisse de 54 bps sur l'année, terminant 2023 à 2.02%. Le ralentissement de l'inflation pousse les investisseurs à anticipé 6 baisses de taux en 2024 pour un total de 160bp. La BCE a quant à elle écarté tout espoir de baisse de taux en 2024, indiquant que les risques de redémarrage de l'inflation à court terme n'avaient pas disparu, mais la dégradation de l'activité en zone euro poussent tout de même les investisseurs à miser sur 5 baisses de taux l'année prochaine pour 125bp au total.

De manière générale, le marché du crédit s'est bien porté en 2023, avec une progression sur l'année de 8.2% pour l'Investment Grade et de 12.5% pour le High-Yield. Durant la première partie de l'année, le marché du crédit a été résilient avec des spreads globalement stables sur la période, portés par les bons résultats des entreprises, à l'exception de mars où ces derniers se sont écartés sous la pression générée par les faillites des banques régionales américaines et le rachat de Crédit Suisse. Nous notons qu'au premier semestre, le marché primaire a connu une faible activité.

Le second semestre a poursuivi sur la lancée du premier, avec des spreads de crédit se resserrant sous l'effet des bonnes publications des entreprises et des attentes des investisseurs concernant une

possible baisse des taux des banques centrales. Le marché primaire a vu le volume des émissions repartir à la hausse, avec notamment €32Mds émis en août ou encore €36Mds en novembre.

Le marché du Crédit a terminé l'année sur un resserrement des spreads, de 9bp pour l'Investment Grade et de 30 bp pour le High-Yield. L'Investment Grade a connu en décembre son meilleur mois de l'année avec une hausse de 2.8% tandis que le High-Yield a enregistré une performance de +2.9% sur la période.

Nous avons travaillé en cours d'année à rendre le fonds plus pur crédit. Les futures actions ont été vendus sur des points d'indice considérés élevés, et nous n'avons pas renouvelé d'obligations convertibles. Les investissements effectués en cours d'année ont été concentrés plutôt sur la partie intermédiaire de la courbe afin de capter des rendements intéressants sans intégrer trop de risque. En fin d'année, toutefois, nous réengageons le mouvement de sensibilisation du fonds considérant que le resserrement monétaire a touché à sa fin. Martin Maurel Capi Provence présente une performance de 5.94%.

4. Vie de l'OPC sous l'exercice sous revue

4.1 Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice

1er juillet 2023

- Changement de dénomination de la société Rothschild & Co Asset Management Europe en « Rothschild & Co Asset Management »

29 décembre 2023

- Mise en place d'un mécanisme de plafonnement des demandes de rachats (dit « gate »).
- Mise à jour des modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables, à compter de la mise en application du Règlement ANC n° 2020-07 relatif au nouveau plan comptable des OPC.

4.2 Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille au cours de l'exercice

Table 1. Achats

Titres	En euros
RMM COURT TERME C	17 498 815,08
ING GRO 0.125 11-25	940 454,11
HSBC CO 4.18 08-25	800 000,00
QUAD 2.25 02-25	763 579,45

Table 2. Ventes

Titres	En euros
RMM COURT TERME C	18 335 207,18
DEUTSCH 0.1% 15/4/23	1 241 363,78
VOLK FI 0.0 02-25	652 722,00
FRTR 0 1/4 07/25/24	614 172,23

4.3 Récapitulatif des cas et conditions dans lesquels le plafonnement des rachats a, au cours de la période, été décidé.

Néant.

4.4 Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés :

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : -

- Prêts de titres : 0
- Emprunts de titres : 0
- Prises en pension : 0
- Mises en pensions : 0

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- Change à terme : 0
- Future : 0
- Options : 0
- Swap : 0

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	- 0
- Actions	- 0
- Obligations	- 0
- OPCVM	- 0
- Espèces (**)	- 0
Total	- 0
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	- 0
- Actions	- 0
- Obligations	- 0
- OPCVM	- 0
- Espèces (**)	- 0
Total	- 0

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***) - Autres revenus	- N/A - N/A
Total des revenus	- N/A
- Frais opérationnels directs - Frais opérationnels indirects - Autres frais	- N/A - N/A - N/A
Total des frais	- N/A

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

4.4.1 Instruments financiers dérivés

Néant.

4.4.2 Transparence de financement sur titres et de réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR en devises de comptabilité de l'OPC

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

4.5 Risque global

La méthode de calcul du ratio du risque global est celle de la méthode du calcul de l'engagement.

4.6 Informations sur les risques financiers

Néant

5. Informations réglementaires

5.1 Politique de sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients

La politique relative à la sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients est publiée sur le site internet de la société de gestion : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>

5.2 Exercice des droits de vote

5.2.1 *Politique de vote*

Depuis 2021, notre politique de vote couvre l'intégralité de notre périmètre d'investissement en valeurs actions, sans distinction de la zone géographique et de la capitalisation boursière des sociétés. En conséquence, le périmètre des droits de vote couvre désormais les valeurs actions européennes et internationales détenues dans nos OPC. Par ailleurs, nous nous réservons le droit d'exercer, de façon exceptionnelle, nos droits de vote dans le cadre des assemblées générales obligataires et des SICAV. Nous n'exerçons pas nos droits de vote lorsque :

- les délais d'immobilisation des titres constituent une gêne trop importante et nuiraient à la gestion financière de l'OPC
- le contenu des résolutions et/ou recommandations de vote n'ont pas pu nous être transmis dans des délais permettant une analyse
- les frais d'exercice des droits de vote, trop élevés, justifient une abstention de notre part et ce dans l'intérêt des porteurs de parts de l'OPC.

5.2.2 *Exercice des droits de vote*

Notre politique de vote se veut suivre les principes d'investissement socialement responsable (ISR) sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'analyse et les recommandations des résolutions nous sont faites par la société spécialisée ISS (<https://www.issgovernance.com/>), Institutional Shareholder Services.

Rothschild & Co Asset Management reste l'ultime décisionnaire de l'exercice des droits de vote. L'analyse qualitative, au cas par cas, de résolutions spécifiques nous amène parfois à contrevenir à notre politique de vote, et donc, à voter différemment des recommandations de notre prestataire ISS. Ces types de situation sont très encadrées : chacun de ces votes doit être justifié par l'analyste et validé par les équipes de gestion et le management.

Les bulletins de votes sont transmis :

- soit numériquement via des plateformes internet de votes dédiées (principalement les AG des pays étrangers)
- soit manuellement via des formulaires papiers (assemblées générales françaises).

Le détail de la politique de votes est disponible sur notre site internet <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>

Lorsque la gestion financière de notre OPC est déléguée, l'établissement gestionnaire du fonds exerce les droits de vote selon sa politique interne et peut nous rendre compte de son activité en la matière.

La présente politique de vote s'inscrit plus largement dans notre politique d'engagement, définie dans le cadre de la politique ESG du Groupe, et s'applique uniquement sur le périmètre des OPC gérés par Rothschild & Co Asset Management.

5.3 Politique de rémunération

En tant que société de gestion de FIA et d'OPCVM, Rothschild & Co Asset Management (ci-après « R&Co AM ») est soumise au respect des directives AIFM (Alternative Investment Fund Manager) et UCITS (Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities). La politique de rémunération de R&Co AM a donc été élaborée dans le respect de ces directives AIFM et UCITS.

La politique de rémunération de R&Co AM est définie dans un objectif de fidélisation du personnel, de gestion saine et efficace du risque et d'alignement des intérêts des collaborateurs et des clients.

L'ensemble du personnel est rémunéré sous la forme d'un salaire fixe et d'une éventuelle partie variable fondée sur des éléments d'appréciation qualitatifs et quantitatifs (selon les fonctions) sur la base de l'évaluation annuelle.

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, souplesse pouvant aller jusqu'à la réduction de la rémunération variable à zéro en cas de mauvaise performance et/ou de comportement contraire à l'éthique ou au bon respect des règles.

La rémunération du personnel de la conformité et de la filière risques est fixée indépendamment de celle des métiers dont ils contrôlent et valident les opérations, et à un niveau suffisant pour disposer de personnes qualifiées et expérimentées ; elle tient compte de la réalisation des objectifs associés à la fonction.

Pour les autres membres du personnel, outre le respect du dispositif de conformité, et le cas échéant le respect des risques en matière de durabilité, les critères de performance appliqués aux collaborateurs de R&Co AM Gérants de fonds, Gestionnaires financiers et Commerciaux (institutionnels et distributeurs) sont spécifiquement adaptés à leurs fonctions. Pour ce qui est des autres fonctions, les performances sont évaluées sur la base d'objectifs quantitatifs comme qualitatifs, fixés chaque année par les managers dans le cadre du process d'évaluation.

Le processus de détermination des rémunérations est itératif. Les dirigeants proposent au Comité des Nominations et des Rémunérations de Rothschild Martin Maurel qui se tient début décembre, les enveloppes de rémunération variable et d'augmentations individuelles ainsi que les modalités de rémunération de la population régulée.

La Population Régulée au titre des directives AIFM et UCITS regroupe les fonctions suivantes :

- Direction Générale (hors Associés Gérants (1))
- Collaborateurs en charge de la gestion des fonds (FIA ou OPCVM), de l'administration des fonds, du développement et marketing, des Ressources humaines (2),
- Gestionnaires de FIA ou d'OPCVM
- Responsables développement et marketing
- Fonction risques et contrôles
- Tout autre collaborateur ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des FIA/OPCVM gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction Générale et des preneurs de risques

(1) : Les Associés gérants sont exclus car de par leur statut, ils sont responsables de manière indéfinie sur leurs biens personnels. Par ailleurs, les dividendes qui leur sont versés par la société de gestion ne sont pas couverts par les Directives AIFM ou UCITS, et ceux-ci ne perçoivent aucun autre type de rémunération sur la société de gestion.

(2) : Les responsabilités de la fonction Ressources humaines sont portées par les Associés Gérants de R&Co AM et/ou le Directeur des Ressources humaines du Groupe.

Des modalités spécifiques de rémunération variable différée sont appliquées à la Population Régulée. La liste nominative de la Population Régulée ainsi que les modalités spécifiques de leur rémunération variable différée seront revues annuellement par le Comité de Surveillance de R&Co AM et par le Comité des Nominations et des Rémunérations de Rothschild Martin Maurel. L'intégralité de la politique de rémunération de R&Co AM est disponible au 29, avenue de Messine, Paris 8ème, sur demande auprès du service des Ressources Humaines.

Au titre de l'année 2023, les montants de rémunérations attribuées par R&Co AM sont les suivants :

R&Co Asset Management Exercice 2023	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale	Rémunération Fixe	Rémunération Variable
Population Totale	156	17,6	11,5	6,1
Population Régulée au titre de AIFM/UCITS	38	7,4		
<i>dont Gérants et Analystes</i>	28	5,8		
<i>dont Autre Population Régulée</i>	10	1,6		

*Données en millions d'Euros, bruts non chargés
Effectifs en ETP*

5.4 Frais d'intermédiation

Conformément aux articles 319-18 et 321-122 du règlement général de l'AMF, nous portons à votre connaissance le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation, précisant les conditions dans lesquelles notre société a eu recours pour l'exercice précédent, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

Au cours de l'année 2023, les frais d'intermédiation relatifs aux fonds gérés par Rothschild & Co Asset Management ont dépassé 500 000 euros TTC.

Les frais d'intermédiation se répartissent entre :

- les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission d'ordre et au service d'exécution d'ordres;
- les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

Conditions de recours pour l'exercice 2023 à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres

En complément de son dispositif interne de recherche, Rothschild & Co Asset Management a recours à des services de recherche externe afin de compléter l'information pertinente qui permet à la gestion d'être performante.

En 2023, en respect de la réglementation MIF2, des accords de commission de courtage partagée ont été mis en place avec la majorité de nos intermédiaires d'exécution sur les marchés Actions.

Ces accords prévoient le reversement par les intermédiaires qui fournissent le service de réception et de transmission d'ordres, et le service d'exécution d'ordres sur les marchés Actions, de la partie des frais d'intermédiation qu'ils facturent au titre des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres, sur un compte de recherche séparé (RPA) ouvert par Rothschild & Co Asset Management auprès d'un établissement bancaire tiers.

Par ailleurs, un accord a été mis en place, qui prévoit le versement des sommes collectées sur le RPA, par l'établissement teneur du compte, aux tiers prestataires des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres désignés par Rothschild & Co Asset Management.

Clé de répartition constatée

La clé de répartition constatée pour l'exercice 2023 entre les frais d'exécution et les frais correspondants aux services d'aide à la décision d'investissement est la suivante :

- Les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission d'ordres, et au service d'exécution d'ordres ont représenté 39.82% du volume total des frais d'intermédiations

- Les frais d'intermédiation relatifs aux services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres ont représenté 60.18% du volume total des frais d'intermédiations.

Rothschild & Co Asset Management a mis en place une politique générale de prévention et de gestion des conflits d'intérêts intégrant la prévention d'éventuels conflits d'intérêts dans le choix des prestataires. Au cours de l'année 2023, Rothschild & Co Asset Management n'a pas détecté de conflits d'intérêts dans le cadre du choix de ses prestataires d'intermédiation.

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est publié sur le site internet de la société de gestion : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>

5.5 Données SFDR

Le compartiment promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR et des pratiques de bonne gouvernance. Pour plus de détails, veuillez-vous référer au document « Caractéristiques environnementales et/ou sociales » annexé au présent rapport.

6. Annexes

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: [N/A]

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : [N/A]

Il **promouvait des caractéristiques**

environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 78,77 % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Au travers de notre travail et des notations MSCI ESG Research, nous considérons un spectre large de critères sur les piliers E (risques physiques liés au changement climatique, stress hydriques, encadrement des déchets...) et S (formation des salariés, sécurité des produits, audit des pratiques de production ...) dans le cadre de notre approche généraliste.

En complément, les équipes d'investissement cherchent à identifier des éléments matériels pertinents dans le cadre de l'analyse ex-ante du profil ESG et de l'appréciation de la trajectoire durable ex-post de l'émetteur et/ou de l'industrie. Sur la base des dépendances et impacts majeurs, les éléments suivants peuvent être considérés : les controverses (typologie, gravité et récurrence), les externalités (émissions carbone/toxiques, consommation d'eau, destruction de la biodiversité, accidents, licenciements, grèves, contrats précaires, fraudes...), et les contributions (alignement taxonomique, participation aux objectifs de développement durable "ODD" des Nations Unies, température en ligne avec l'Accord de Paris...).

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La performance des indicateurs de durabilité utilisés pour faire la promotion des caractéristiques environnementales et sociales susmentionnées est donnée ci-dessous. Un reporting ESG détaillé est disponible en annexe.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateurs de durabilité	29/12/2023	30/12/2022
Note ESG (/10)	7,25	6,98
Note E (/10)	7,1	6,91
Note S (/10)	4,9	5
Note G (/10)	6,1	5,9
Femmes au conseil d'administration (%)	38%	40%
Intensité carbone (tonnes de CO2eq / millions de dollars de chiffre d'affaires)	101	127
Catégories de transition « Asset stranding » (%)	0%	0%
Sociétés engagées SBTi, « Target Set » (%)	25%	35%
Sociétés engagées SBTi, « Committed » (%)	23%	18%
Part verte (%)	3%	N/A

Les données présentes dans le tableau étant des données recalculées, certaines variations peuvent être constatées par rapport à leur diffusion d'origine.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Concernant les émetteurs privés, les objectifs poursuivis par les investissements durables présents dans le produit sont :

- La contribution positive générale des entreprises au moyen de leurs revenus contributifs, c'est-à-dire liés à des activités aux impacts positifs sur l'environnement ou la société (énergie propre, efficacité énergétique, accès aux soins, ...) ou à leurs émissions de dette durable (Green, Social, Sustainable Bonds) ;
- La contribution à des objectifs environnementaux, tels que ceux de la réduction des émissions alignés avec l'Accord de Paris ou encore de la réduction hydrique ;
- La contribution à des objectifs sociaux, à travers l'alignement avec les Objectifs de Développement Durables des Nations Unies n°5 – égalité entre les sexes, n°8 – travail décent et croissance économique ou n°10 – inégalités réduites.

Les émetteurs publics qualifiés d'investissement durable ont quant à eux poursuivis les objectifs suivants:

- La contribution positive générale des Etats au moyen de leurs émissions de dette durable (Green, Social, Sustainable Bonds) ;
- La contribution positive environnementale : Signataire de l'Accord de Paris ou de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique ;
- La contribution positive sociale : Performance en matière d'égalité (indice GINI) et de liberté de la presse (Freedom House).

Au 29/12/2023, le produit a réalisé 78,77% de son actif net dans des émetteurs qualifiés d'investissements durables, dont 58,17% ont contribué à un objectif environnemental, et 56,62% ont contribué à un objectif social, tels que mentionnés ci-dessus.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Nous avons utilisé les données reportées et disponibles auprès de MSCI ESG Research.

Au 29/12/2023, le niveau d'alignement taxonomique du produit est de 2,82%. Ils ont contribué aux objectifs suivants :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Afin d'être qualifié de durable, un investissement ne doit pas causer de préjudice important aux différents objectifs environnementaux ou sociaux auxquels il entend contribuer.

Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne nuiront pas de manière significative à un objectif environnemental ou social, notre procédure « DNSH » pour les produits avec un objectif d'investissement durable, comprend :

- Des exclusions sectorielles et normatives qui permettent de réduire son exposition à des préjudices sociaux et environnementaux
- Une prise en compte des principales incidences négatives (PAI) obligatoires de ces investissements sur les facteurs de durabilité.

Nous utilisons également dans notre approche les notations ESG, comme garde-fou minimal en matière de performance durable globale.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte de l'ensemble des PAI obligatoires est réalisée au niveau de la définition d'investissements durables de la société de gestion, via :

- Des exclusions sectorielles et normatives, comprenant le respect des garanties minimales, via des PAI éliminatoires :
 - o PAI 10 – Violations du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, pour les émetteurs privés ;
 - o PAI 14 – Exposition à des armes controversées, pour les émetteurs privés ;
 - o PAI 16 – Pays connaissant des violations de normes sociales, pour les émetteurs souverains ;
- Un modèle de scoring quantitatif propriétaire, intégrant les PAI obligatoires.

Des précisions sur le modèle de scoring sont présentées dans le document « Définition des investissements durables » sur notre site internet :

<https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:

Au niveau de tous les investissements de la Société de Gestion, nous excluons les sociétés qui seraient en violation des dix principes fondamentaux du Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact des Nations Unies, UNGC).

Par ailleurs, dans notre définition d'un investissement durable pour les émetteurs privés, nous vérifions l'absence de violation du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC) et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Pour ce faire, nous intégrons un indicateur de controverse globale mesurant l'implication historique et actuelle de l'entreprise dans des cas de violations des normes

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

internationales. Les cadres normatifs suivants sont notamment considérés : le Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC), les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP on business and Human Rights), les Conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité sur lesquelles Rothschild & Co Asset Management concentre ses efforts de manière prioritaire :

o Emetteurs privés

- Changement climatique
 - o Les émissions et l'intensité en gaz à effet de serre, scopes 1 et 2 (PAI 1 & 3)
 - o L'implication dans les combustibles fossiles (PAI 4)
 - o L'exposition à des émetteurs non engagés à l'atteinte de l'Accord de Paris (PAI optionnel climat 4)
- Droits de l'Homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
 - o La violation des normes éthiques fondamentales (PAI 10)
 - o La diversité des genres au sein des organes de gouvernance (PAI 13)
 - o L'implication dans les armes controversées (PAI 14)
 - o L'exposition à des émetteurs aux processus de lutte contre la corruption fragiles (PAI optionnel social/droits de l'Homme 15)

o Emetteurs souverains :

- Droits de l'Homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
- L'exposition à des pays en situation de violation des droits de l'Homme et soumis à des sanctions à ce titre (PAI 16)

Dans le cadre de la prise en compte des PAI, nous avons eu recours à la méthodologie et aux données de notre prestataire externe, MSCI ESG Research.

La prise en compte des incidences négatives se décline opérationnellement à travers l'ensemble des éléments de notre approche durable : politique d'exclusion, processus d'analyse et de sélection intégrant les critères ESG, démarche d'engagement et reporting ESG.

Pour ce produit, nous reportons annuellement sur l'ensemble des PAI obligatoires et optionnels choisis pour la Société de gestion.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences	Unité
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 1	5 578,1	TCO2

1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 2	698,7	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 3	19 934,1	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 12	6 276,8	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 123	26 210,8	TCO2
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 1	114,5	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 2	14,3	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 3	409,0	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 12	128,8	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 123	537,8	TCO2/ MEUR
3. Intensité carbone	Intensité carbone scope 123	948,3	TCO2/ MEUR
4. Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	5,6	%
5. Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	61,0	%
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur A	0,0	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur B	1,9	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur C	1,4	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur D	2,3	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur E	4,0	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur F	0,2	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur G	0,4	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur H	2,2	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur L	1,3	GWH/ MEUR
7. Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	1,8	%
8. Emissions dans l'eau	Emissions dans l'eau	11,7	T/ MEUR
9. Ratio de gestion des déchets dangereux	Ratio de gestion des déchets dangereux	0,1	T/ MEUR
10. Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	0,4	%
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés	Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés	5,1	%

aux entreprises multinationales	aux entreprises multinationales		
12. Ecart de rémunération hommes / femmes non ajusté	Ecart de rémunération hommes / femmes non ajusté	16,2	%
13. Diversité hommes / femmes au sein du conseil d'administration	Diversité hommes / femmes au sein du conseil d'administration	41,8	%
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	0,0	%
15. Intensité de GES	Intensité de GES	196,6	TCO2/ MEUR de PIB
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre de pays)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre de pays)	0,0	en nombre
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en relatif)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en relatif)	0,0	%
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en % d'encours)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en % d'encours)	0,0	%
4 (optionnel). Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	37,8	%
15 (optionnel). Absence de politiques anti-corruption et pots-de-vin	Absence de politiques anti-corruption et pots-de-vin	1,7	%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 29/12/2023

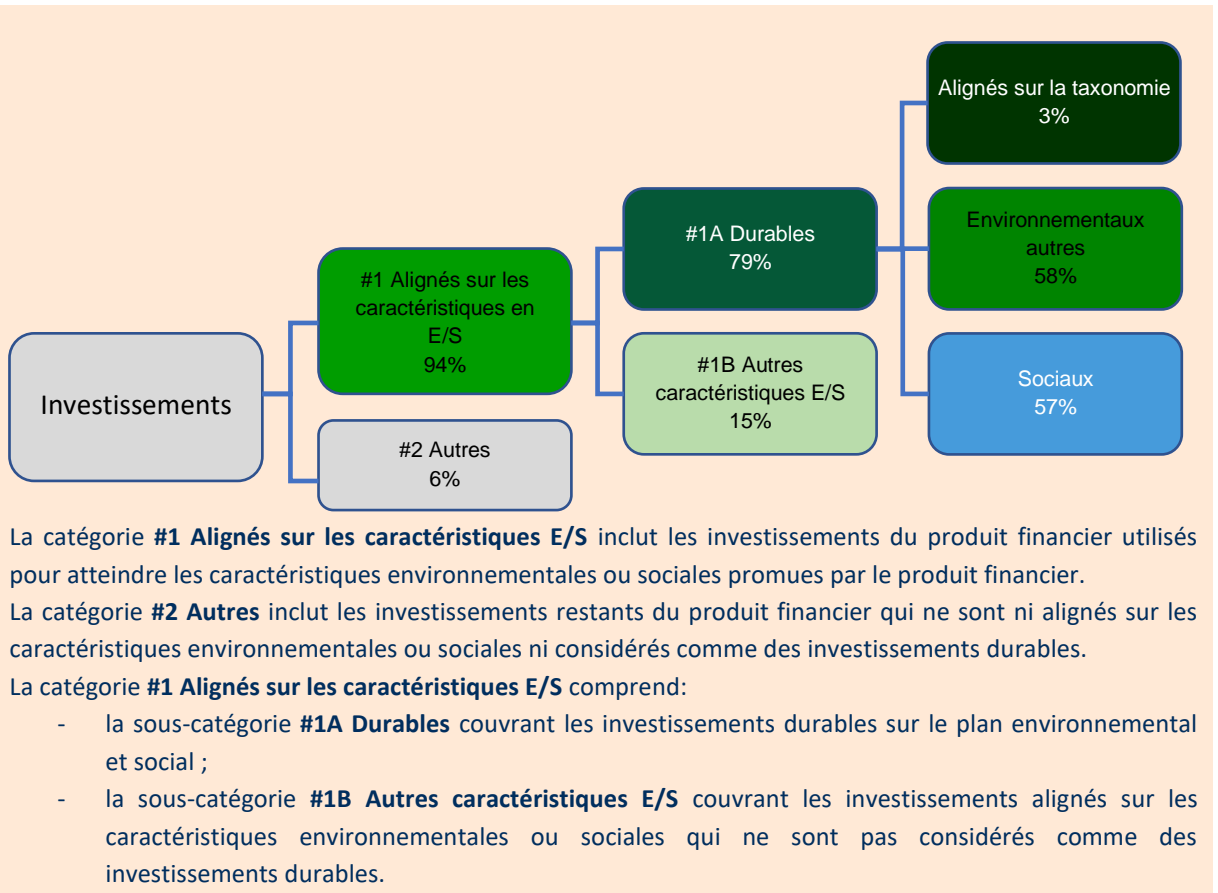
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
R-co Conviction Credit Euro IC EUR	-	5,33 %	Europe
R-co Conviction Credit 12M Euro IC EUR	-	3,41 %	Autres Zone Euro
RMM Court Terme C	-	2,90 %	Europe
Bpce Sa 3 07/19/26	Banque	1,76 %	France
Ing Groep Nv 0 1/8 11/29/25	Banque	1,56 %	Pays-Bas
Bayer Ag 0.05 01/12/25	Santé	1,55 %	Allemagne
R-co Thematic Real Estate I EUR	-	1,36 %	Europe
Crelan Sa 5 3/8 10/31/25	Banque	1,34 %	Autres Zone Euro
Hsbc Continental Europe 4.18 08/25/25	Banque	1,32 %	France
Intesa Sanpaolo Spa Float 09/26/24	Banque	1,30 %	Italie
Quadiant 2 1/4 02/03/25	Technologie	1,29 %	France
Banque Stellantis France 0 5/8 06/21/24	Banque	1,28 %	France
Banque Fed Cred Mutuel 0 1/4 07/19/28	Banque	1,26 %	France
Harley-davidson Finl Ser 5 1/8 04/05/26	Consommation Discrétionnaire	1,21 %	Etats-Unis
Fresenius Se & Co Kгаа 0 3/8 09/28/26	Santé	1,20 %	Allemagne



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les chiffres d'allocation des actifs présentés ci-dessus sont exprimés en pourcentage de l'actif net.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs	% d'actifs
Banque	32,04 %
Biens Industriels	10,69 %
Services Financiers	6,90 %
Consommation Discrétionnaire	5,50 %
Télécommunications	4,88 %
Consommation non cyclique	4,83 %
Services publics	4,79 %
Santé	4,09 %
Technologie	2,74 %
Automobile	2,59 %
Construction	2,21 %
Matières Premières	2,16 %
Assurance	2,11 %
Energie	1,08 %
Chimie	0,40 %



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie

de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?

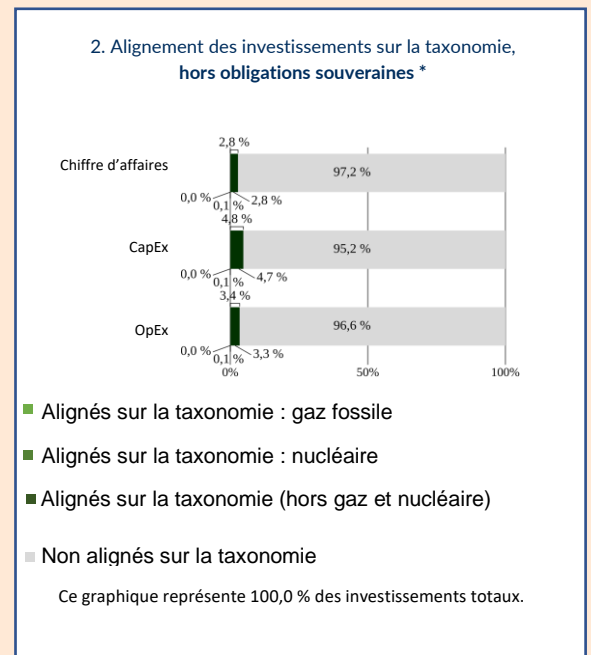
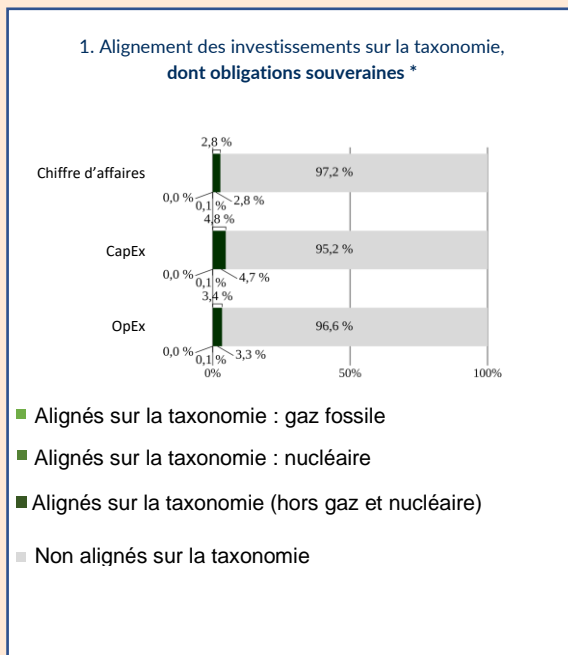
Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

Nous avons utilisé les données taxonomiques disponibles de MSCI ESG Research.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 29/12/2023, la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires était de 0,33% et de 0,71% dans des activités habilitantes.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE précédent s'appuyant sur des données estimées une comparaison avec les chiffres réalisés cette année ne serait pas pertinente.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.


Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE est au 29/12/2023 de 2,82%.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Parmi les investissements durables réalisés, la part avec un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie est de 58,17% de l'actif net.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Parmi les investissements durable réalisés, la part avec un objectif social est de 56,62% de l'actif net.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Une quote-part de l'actif net du produit financier peut être investie dans des valeurs qui ne sont pas analysées au regard de critères ESG. Néanmoins, elles respectent toutes le socle commun d'exclusion de notre société de gestion, assurant ainsi le gage d'un minimum de principes ESG.

Ces valeurs détenues en portefeuille servent à poursuivre l'objectif de gestion financier du produit financier. Le produit financier peut détenir des liquidités à titre accessoire, jusqu'à 10% de son actif net.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de l'exercice, le produit a pu connaître des révisions d'allocation en lien avec son processus durable et les caractéristiques environnementales et sociales promues.

Celles-ci ont pu porter sur des changements d'expositions sectorielles et/ou sur des émetteurs spécifiques, en lien avec les mises à jour des listes d'exclusion et/ou des cas d'investissement, le respect des exigences durables du produit, la gestion de controverse et/ou des actions d'engagement.

Certaines contraintes ont été renforcées au cours de l'exercice, comme la définition d'investissement durable qui intègre désormais les principales incidences négatives de manière quantitative selon un modèle propriétaire, ou encore le socle commun d'exclusion de la société de gestion qui s'est étendu au secteur du tabac.

Notre rapport d'engagement et de vote revient sur les principales actions d'engagement et décisions de vote déployées au cours de l'année ainsi que sur des exemples de cas concrets qui ont concerné les portefeuilles de Rothschild & Co Asset Management. Il est disponible sur notre site internet à l'adresse suivante :

<https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

N/A

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.



Martin Maurel Capi Provence

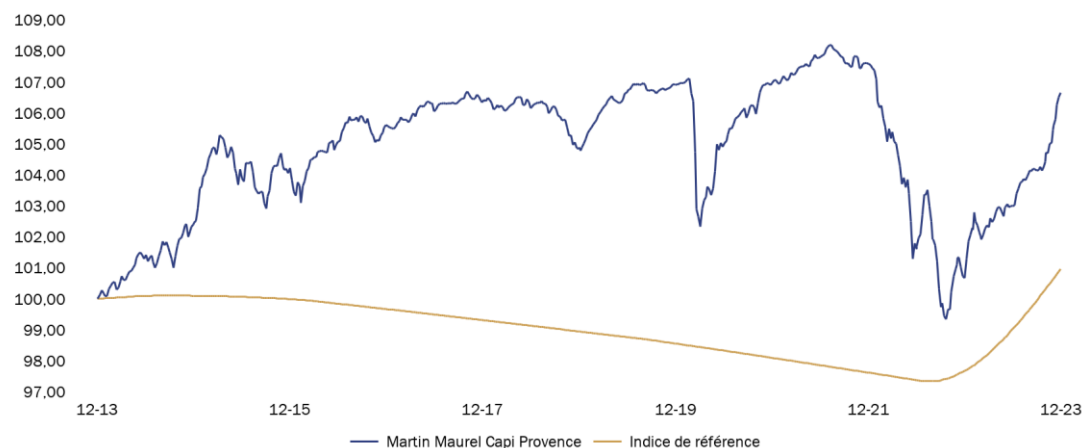
FCP Obligations et autres titres de créance €

 SFDR
 Article

8
PAYS D'ENREGISTREMENT  FR

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

La gestion vise à réaliser une performance supérieure à son indice de référence, l'Ester capitalisé + 0.085%.

ÉVOLUTION DU FONDS DEPUIS 10 ANS

AU 29/12/2023

 ISIN
FR0007467592
 Valeur liquidative
479,89 €
 Actifs sous gestion
61,99 M€
PERFORMANCES CUMULÉES (%)

	1 mois	2023	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Fonds	1,15	5,94	5,94	-0,29	1,68	6,66
Indice	0,32	3,35	3,35	2,92	2,03	0,96
Ecart Relatif	0,83	2,59	2,59	-3,21	-0,35	5,70

PERFORMANCES ANNUELLES (%)

	2022	2021	2020	2019	2018
Fonds	-6,42	0,58	0,07	1,90	-1,36
Indice	0,07	-0,49	-0,47	-0,40	-0,37
Ecart Relatif	-6,49	1,06	0,54	2,30	-0,99

PERFORMANCES ANNUALISÉES (%)

	3 ans	5 ans	10 ans
Fonds	-0,10	0,33	0,65
Indice	0,97	0,40	0,10
Ecart Relatif	-1,06	-0,07	0,55

INDICATEURS DE RISQUE

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité Fonds (%)	1,46	2,03	2,04
Volatilité Indice (%)	0,11	0,25	0,21
Ratio de Sharpe*	1,95	-0,50	-0,01
Tracking error (%)	1,20	1,97	2,01
Ratio d'information	NS	-0,56	-0,02
Bêta	NS	2,17	1,59

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Calcul : pas hebdomadaire. Les chiffres cités ont trait aux mois et années écoulés.

*Remplacement de l'EONIA par l'ESTR comme nouveau taux d'intérêt court terme de référence en zone euro à compter du 01/01/2022.

Source : Rothschild & Co Asset Management. Ce document non-contractuel ne constitue pas une offre de vente ou un conseil en investissement. Il a pour but de vous informer de manière simplifiée sur les caractéristiques du fonds. Avant toute souscription merci de prendre connaissance des mentions légales sur la dernière page. Pour plus d'informations, vous pouvez vous référer aux documents réglementaires (DIC ou prospectus complet) et/ ou contacter votre interlocuteur habituel : Rothschild & Co Asset Management - 29 avenue de Messine - 75008 Paris - France - Tél : (33) 1 40 74 40 74 - Numéro d'agrément AMF n° GP-17000014



Portefeuille

Nombre total de titres **118**

PRINCIPALES POSITIONS (%)

Libellé	%
Bpce Sa 3 07/19/26	1,8
Ing Groep Nv 0 1/8 11/29/25	1,6
Bayer Ag 0.05 01/12/25	1,6
Crelan Sa 5 3/8 10/31/25	1,3
Hsbc Continental Europe 4.18 08/25/25	1,3
Intesa Sanpaolo Spa Float 09/26/24	1,3
Quadiant 2 1/4 02/03/25	1,3
Banque Stellantis France 0 5/8 06/21/24	1,3
Banque Fed Cred Mutuel 0 1/4 07/19/28	1,3
Harley-davidson Finl Ser 5 1/8 04/05/26	1,2

PRINCIPAUX MOUVEMENTS SUR LE MOIS

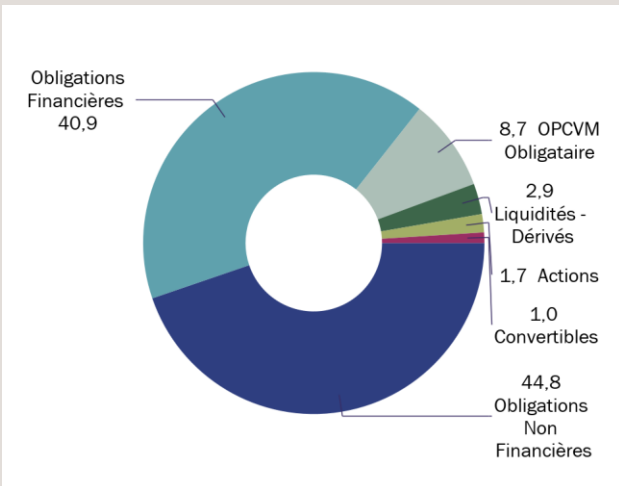
Libellé	Sens
Bpce Sa 3 07/19/26	Achat / Renforcement

PRINCIPAUX INDICATEURS

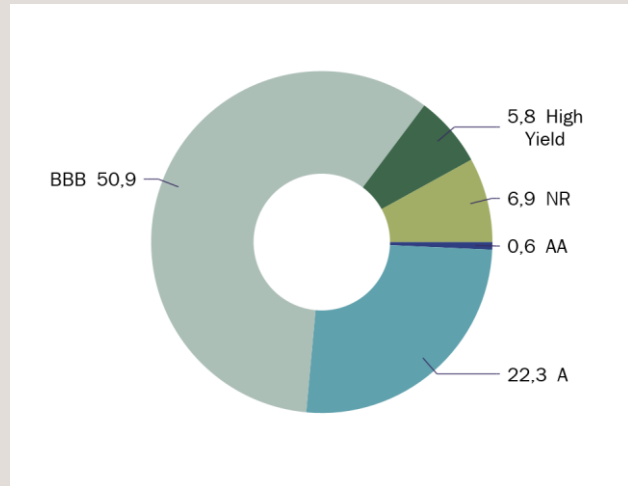
	12/23	11/23
Duration	1,42	1,47
Sensibilité	1,37	1,44
Taux actuariel	3,86	4,33
Coupon moyen	2,12	2,13
Rating Moyen*	BBB	BBB
Maturité moyenne	1,47	1,51

*Hors OPC et dérivés de taux

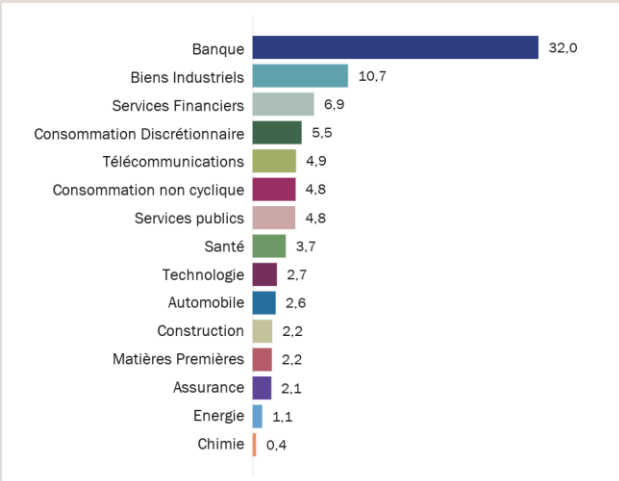
RÉPARTITION PAR INSTRUMENT (%)



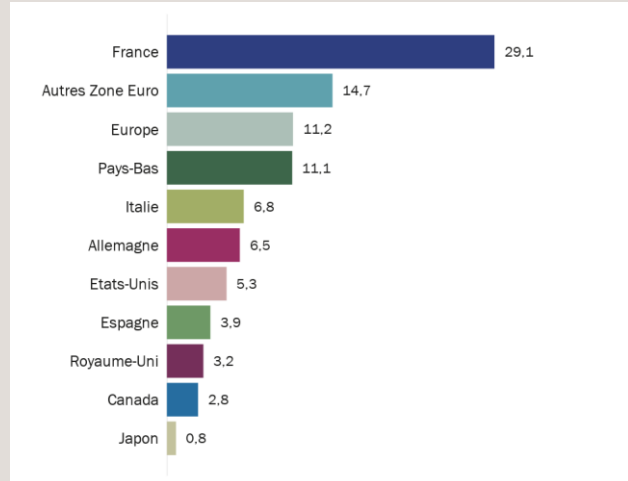
RÉPARTITION PAR NOTATION (%)



RÉPARTITION PAR SECTEUR (%)



RÉPARTITION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (%)





Analyse des performances

CONTRIBUTION À LA PERFORMANCE BRUTE PAR TYPE DE DETTE SUR LE MOIS (%)

Type de dette	Poids moyen	Contribution
Corporate Senior	45,3	1,29
Financières Senior - Covered	34,3	0,31
OPC Obligataire	8,6	0,18
Financières T2	5,8	0,06
Liquidités + dérivés	3,4	0,01
Actions	1,5	-0,60
Convertibles	1,0	0,01
Total	100,0	1,26

DÉCOMPOSITION DE LA SENSIBILITÉ PAR MATURITÉ

Maturité	% Actif	Contribution à la sensibilité
< 1 an	31,5	0,16
1-3 ans	59,0	0,89
3-5 ans	9,2	0,32
5-7 ans		
7-10 ans		
> 10 ans		
Cash	0,4	0,00
Total	100,0	1,37



Commentaire du gérant

Les taux souverains ont poursuivi leur repli en décembre, la Fed ayant conforté les attentes du marché quant aux futures baisses de taux directeur. Si les membres de la Fed envisagent 3 réductions de 25 pb l'année prochaine, les investisseurs en anticipent jusqu'à six, dont une première dès le mois de mars. Le taux 10 ans américain a baissé de 45 pb à 3,88%, essentiellement par la composante réelle. En Europe, la BCE a douché tout espoir de réductions de taux en 2024, mais les investisseurs restent convaincus qu'elle ne pourra pas rester passive face à la dégradation de l'activité et anticipent également six baisses. Le taux 10 ans allemand a ainsi terminé en retrait de 42 pb à 2,02%, dans un mouvement équitablement réparti entre les taux réels et les anticipations d'inflation. Les spreads des pays périphériques ont continué de se resserrer, à l'image de l'Italie dont le taux 10 ans a baissé de 54 pb pour finir à 3,69%, soit 167 pb au-dessus de l'Allemagne.

Ce contexte euphorique a permis au marché Investment Grade d'afficher sa meilleure performance de l'année avec une hausse de 2,8% pour un resserrement des primes de risque de 9 points de base. Le High Yield n'est pas en reste avec un resserrement de plus de 30 points de base et une performance de 2,9%. D'un point de vue sectoriel, les secteurs cycliques comme les Autos ou les dettes subordonnées sont les meilleurs performeurs. L'année 2023 aura donc été excellente pour le marché du crédit en général avec des performances allant de 8.2% pour l'Investment Grade à 12.5% pour le High Yield.

Dans ces conditions, le fonds progresse de 1,15%. Une performance largement positive qui continue d'être portée à la fois par le resserrement des taux et des primes de risque. Le marché obligataire est historiquement plus calme en fin d'année, et n'avons été que peu actif, la sensibilité a légèrement reflué en conséquence. Nous allons procéder dans les semaines à venir à quelques arbitrages sur la partie la plus courte de la courbe et chercher à renforcer davantage la sensibilité dans ce contexte de changement de politique monétaire.



Caractéristiques

Juridiques

Forme Juridique	FCP
Domicile	France
Classification AMF	-
Devise Part / Fonds	EUR
Affectation des résultats	Capitalisation
Date de création	26/07/1991
Date 1ère VL	08/01/1999
Horizon de placement conseillé	2 ans
Indice de référence	ESTR Capi + 0.085%

Acteurs

Société de gestion	Rothschild & Co Asset Management
Dépositaire	Rothschild Martin Maurel
Valorisateur	Caceis Fund Administration
Gérant(s)	Yann ROUX / Emmanuel PETIT

Glossaire

Intensité carbone

L'Intensité Carbone du portefeuille se définit comme la somme pondérée par leur poids en portefeuille des intensités carbone des sous-jacents présents au sein de la poche carbone du portefeuille.

Objectif de réduction des émissions

Si une entreprise a un objectif de réduction de ses émissions carbone, cet indicateur évalue l'engagement de cet objectif. Des scores plus élevés sont attribués aux entreprises qui cherchent activement à réduire leurs émissions à partir d'un niveau déjà relativement faible. Hormis les entreprises sans objectif, les scores les plus bas vont aux entreprises ayant des niveaux d'émissions élevés et cherchant à ne réaliser que des réductions mineures. Pour les petites entreprises, parmi lesquelles les objectifs de réduction carbone sont relativement rares, un score modérément élevé est donné pour tout type d'objectif de réduction d'émissions carbone.

Score relatif à la gestion de la transition vers une économie bas carbone

Ce score est un indicateur sur la performance d'une entreprise quant aux mesures mises en œuvre en matière de gestion des risques et des opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone. Il combine des évaluations de la gestion des enjeux clés suivants :

(i) encadrement des émissions de gaz à effet de serre, (ii) empreinte carbone des produits et services, etc. Plus un score est élevé plus la société met en œuvre une gestion efficace de ces enjeux. (Score: 0-10).

Articles SFDR

Article 6 : le produit financier ne promeut pas nécessairement les caractéristiques ESG ou n'a pas d'objectifs d'investissement durable spécifiques.

Article 8 : le produit financier promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales.

Article 9 : le produit financier a pour objectif l'investissement durable.

Échelle de risque

A risque plus faible							A risque plus élevé
1	2	3	4	5	6	7	
Rendement potentiellement plus faible				Rendement potentiellement plus élevé			

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur : Risque de crédit : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.

Risque de contrepartie : Risque de défaut d'une contrepartie à une opération de gré à gré (swap, pension). Ces risques peuvent impacter négativement la valeur liquidative de l'OPC.

Frais

Commission souscription / rachat (max.)	5% / Néant
Frais de gestion	0,40% TTC maximum de l'actif net
Frais courants ex-post	0,200%
Commission de surperformance	Néant

Catégorie "transition vers une économie bas carbone"

Cet indicateur classe les entreprises selon leur exposition aux risques et aux opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone.

Les différentes catégories sont :

Asset Stranding peut être traduit "actif bloqué" en français, il s'agit des actifs qui perdent de leur valeur à cause de l'évolution défavorable du marché auquel ils sont exposés (législation, contraintes environnementales, ruptures technologiques) à l'origine de fortes dévaluations (exemple des sociétés détenant des mines de charbon);

Transition opérationnelle : entreprise confrontée à une hausse des charges d'exploitation en raison de taxes carbone ou devant faire des investissements importants pour mettre en place des solutions de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (exemple des producteurs de ciment);

Offre produits en transition : société faisant face à une baisse de la demande en produits intensifs en carbone et devant faire évoluer son offre de produits vers des produits compatibles avec une économie bas carbone (exemple du secteur automobile);

Neutre : société faiblement exposée à des hausses de charges opérationnelles / besoins d'investissement liés à la transition vers une économie bas carbone (exemple du secteur de la santé);

Solutions : société qui fournit des produits ou services qui devraient bénéficier de la transition vers une économie bas carbone (exemple des producteurs d'électricité à base d'énergies renouvelables).

Part verte

Part du chiffre d'affaires des actifs sous-jacents qui contribue à la transition :

Faible : de 1 à 19,9% du chiffre d'affaires

Modérée : de 20 à 49,9% du chiffre d'affaires

Élevée : de 50 à 100% du chiffre d'affaires



Rapport de gestion | ESG

Les données ESG sont datées du début du trimestre

NOTATION ESG

	Score	Rating
Fonds	7,25	AA
Univers de gestion	6,91	A

Calcul du score avec des notes ajustées au sein de leur secteur

Taux de couverture	94%
Nombre de titres détenus	118
Nombre de titres notés	110

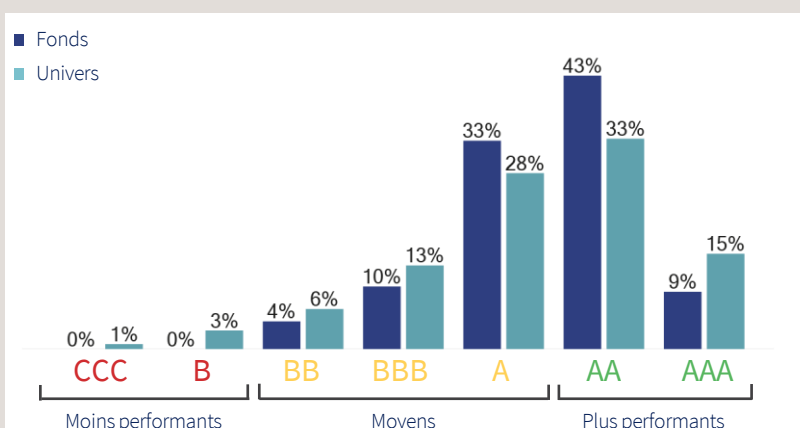
COMPARAISON DES NOTES ESG PAR PILIER

	E	S	G
Fonds	7,1	4,9	6,07
Univers de gestion	6,78	5,1	5,93

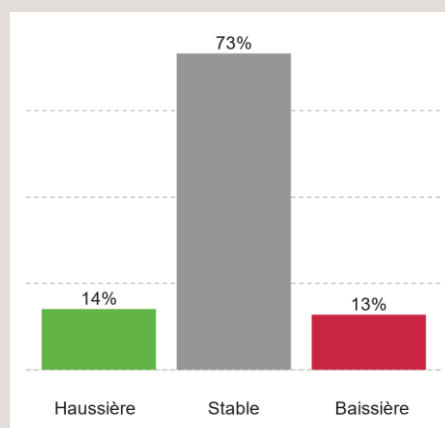
REPRÉSENTATION DES FEMMES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Fonds	38%
Univers de gestion	35%

DISTRIBUTIONS DES RATINGS (% HORS LIQUIDITÉS)



ÉVOLUTION DES RATINGS (12 MOIS)



DISTRIBUTIONS DES RATINGS PAR SECTEUR (% HORS LIQUIDITÉS)

Secteur	Poids	Non noté	CCC	B	BB	BBB	A	AA	AAA
Biens de consommation	6,3%	10,0%	-	-	15,7%	30,4%	18,0%	25,8%	-
Energie	1,9%	-	-	-	-	-	57,4%	-	42,6%
Financières	41,0%	9,1%	-	-	2,9%	8,5%	22,6%	45,9%	11,0%
Industrie	6,6%	-	-	-	-	14,5%	11,4%	50,2%	23,9%
Matériaux de base	2,6%	-	-	-	39,5%	-	-	60,5%	-
Santé	4,1%	-	-	-	-	9,0%	67,4%	23,6%	-
Services aux collectivités	4,0%	22,8%	-	-	-	-	54,1%	23,0%	-
Services aux consommateurs	11,3%	-	-	-	-	15,8%	40,2%	33,2%	10,7%
Technologie	4,3%	-	-	-	22,2%	-	29,0%	48,8%	-
Télécommunications	4,9%	16,4%	-	-	-	16,8%	57,4%	-	9,4%
OPCVM	13,0%	-	-	-	-	-	41,0%	59,0%	-

Source : Rothschild & Co Asset Management



Rapport de gestion | ESG

INTENSITÉ CARBONE (SCOPES 1 ET 2) ET PART VERTE

	tonnes de CO2 par millions d'USD de chiffre d'affaires
Fonds	101
Univers de gestion	117
Ecart Relatif	-16
Taux de couverture	82%
Part verte	3%

PRINCIPAUX SECTEURS CONTRIBUTEURS À L'INTENSITÉ CARBONE DU FONDS

Secteurs	Poids	Contribution à l'intensité carbone	Contribution à l'intensité carbone (%)
Industrie	8,1%	42,2	42%
Matériaux de base	3,1%	20,0	20%
Services aux collectivités	3,9%	14,3	14%
Top 3	15,2%	76,5	76%

PRINCIPAUX ÉMETTEURS CONTRIBUTEURS À L'INTENSITÉ CARBONE

Emetteurs	Poids	Rating ESG	Score E	Score de transition vers une économie bas carbone	Emissions annuelles (MtCO2)	Contribution à l'intensité carbone	Contribution à l'intensité carbone (%)
HEIDELBERG MATERIALS FIN	1,2%	AA	5,8	6,3	70,7	37,0	36,6%
ARCELORMITTAL SA	1,2%	BB	3,4	6,1	119,1	18,2	18,0%
ERG SPA	1,0%	AAA	8,2	8,2	0,9	7,8	7,7%
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA	0,9%	A	5,5	5,2	33,6	6,6	6,6%
SNAM SPA	1,1%	AA	8,3	7,2	1,4	4,3	4,2%
Top 5	5,4%					73,9	73,0%

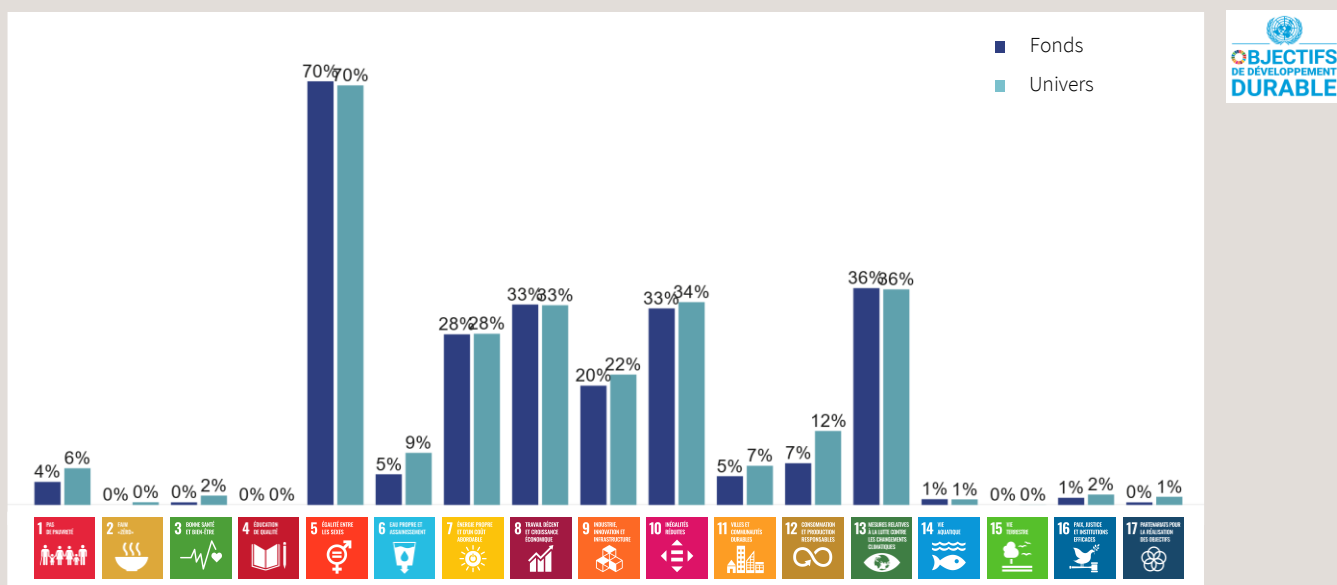
EMETTEURS DE CATÉGORIE DE TRANSITION "ASSET STRANDING"

Fonds	0%
Univers de gestion	0%

SOCIÉTÉS ENGAGÉES SBTi

Target Set	25%
Committed	23%

POURCENTAGE DU PORTEFEUILLE ALIGNÉ AVEC LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE





Disclaimer

Rothschild & Co Asset Management, Société de gestion de portefeuille au capital de 1 818 181,89 euros, 29, avenue de Messine – 75008 Paris. Agrément AMF N° GP 17000014, RCS Paris 824 540 173.

Société d'Investissement à Capital Variable de droit français "R-Co", 29, avenue de Messine – 75008 Paris, immatriculée 844 443 390 RCS PARIS

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DIC)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts de fonds. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion du fonds ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts de fonds peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau du fonds (ex : commission de gestion) mais pas ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

- Information pour les US persons

Les parts ou actions de cet OPCVM ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié (« Securities Act 1933 ») ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA) ».

- Informations destinées aux Investisseurs Français, Espagnols, Hollandais, Autrichiens, Italiens, Allemands.

Les statuts ou le règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Rothschild & Co Asset Management - Service Commercial - 29, avenue de Messine - 75008 Paris - France.

- Informations destinées aux investisseurs Belges (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays. Cf. au Pays d'enregistrement en page 1 du document)

Les statuts ou le règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement en français et en néerlandais belge auprès de Rothschild Martin Maurel, ayant son siège social au 29, avenue de Messine, 75008 Paris, agissant pour le compte de sa succursale Rothschild & Co Wealth Management Belgium ayant son siège social au, 166 avenue Louise B - 1050 Bruxelles, Belgique.

Toute information aux investisseurs belges concernant Rothschild & Co Asset Management ou l'OPCVM sera publiée dans un média local belge ou transmise par l'entité commercialisatrice de l'OPCVM.

- Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays. Cf. au Pays d'enregistrement en page 1 du document)

Les statuts ou le règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Rothschild & Co Asset Management ou l'OPCVM sera publiée dans un média local luxembourgeois.

- Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays. Cf. au Pays d'enregistrement en page 1 du document)

Les fonds de Rothschild & Co Asset Management (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Rothschild & Co Asset Management ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document.

Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Rothschild & Co Asset Management recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Rothschild & Co Asset Management avant de prendre la décision d'investir.

Rothschild & Co Bank AG (Zollikerstrasse 181- CH-8034 Zurich - Suisse) a obtenu de la FINMA l'autorisation de distribuer les Fonds aux investisseurs non-qualifiés en / ou à partir de la Suisse ; Rothschild & Co Bank AG est également désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse.

Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient.

Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Rothschild & Co Asset Management ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique www.fundinfo.com, qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique www.fundinfo.com.

- Site Internet

Les statuts ou règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : am.eu.rothschildandco.com

- Information concernant MSCI ESG Research

Although Rothschild & Co Asset Management information providers, including without limitation, MSCI ESG Research LLC and its affiliates (the « ESG Parties »), obtain information (the « Information ») from sources they consider reliable, none of the ESG Parties warrants or guarantees the originality, accuracy and/or completeness, of any data herein and expressly disclaim all express or implied warranties, including those of merchantability and fitness for a particular purpose. The information may only be used for your internal use, may not be reproduced or disseminated in any form and may not be used as a basis for, or a component of, any financial instruments or products or indices. Further, none of the information can in and of itself be used to determine which securities to buy or sell or when to buy or sell them. None of the ESG Parties shall have any liability for any errors or omissions in connection with any data herein, or any liability for any direct, indirect, special, punitive, consequential or any other damages (including lost profits) even if notified of the possibility of such damages.

Les labels attestent uniquement le caractère responsable et durable de la gestion et ne doivent pas être considérés ni comme un gage de sécurité du capital ni comme une garantie de la performance financière du fonds.

Vos contacts commerciaux

Institutionnels France

Tel : +33 1 40 74 40 84

@ : AMEUIstitutionnelsFrance@rothschildandco.com

Distribution externe France

Tel : + 33 1 40 74 43 80

@ : AMEUDistribution@rothschildandco.com

International :

Tel : + 33 1 40 74 42 92

@ : clientserviceteam@rothschildandco.com

MARTIN MAUREL CAPI PROVENCE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Rothschild & Co Asset Management

29, avenue de Messine
75008 Paris

Attestation du Commissaire aux Comptes relative à la composition de l'actif

au 29 décembre 2023

MARTIN MAUREL CAPI PROVENCE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Rothschild & Co Asset Management

29, avenue de Messine
75008 Paris

Attestation du Commissaire aux Comptes relative à la composition de l'actif

au 29 décembre 2023

En notre qualité de commissaire aux comptes du Fonds Commun de Placement MARTIN MAUREL CAPI PROVENCE et en application des dispositions prévues par l'article L 214-17 du Code monétaire et financier relatives au contrôle de la composition de l'actif, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans la composition de l'actif au 29 décembre 2023 ci-jointe.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la société de gestion. Il nous appartient de nous prononcer sur la cohérence des informations contenues dans la composition de l'actif avec la connaissance que nous avons de l'OPC acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté essentiellement à réaliser des procédures analytiques et des entretiens avec les personnes qui produisent et contrôlent les informations données.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la cohérence des informations figurant dans le document joint avec la connaissance que nous avons de l'OPC acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

A Paris La Défense, le 13 février 2024

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés


Olivier GALIENNE

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 29/12/23

Devise de fixing : BCE Devise BCE on shore

PORTEFEUILLE : 100016 MARTIN MAUREL CAPI PROVENCE

VL VALIDEE

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifiée, trame : NPC - TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

V A L E U R	STATUTS DOSSIER VAL/LIGNE	QUANTITE ET EXPR. QUANTITE	DEV COT	P. R. U EN DEVISE ET EXPR. COURS	DATE COTA	COURS VALEUR	I F	<-----> PRIX REVIENT TOTA	Devise du portefeuille VALEUR BOURSIERE	COUPON COURU TOTA	>-----> PLUS OU MOINS VAL	PRCT ACT NET
-------------	------------------------------	-------------------------------	------------	-------------------------------------	--------------	-----------------	--------	------------------------------	--	-------------------	------------------------------	-----------------

0 - Actions & Valeurs assimilées

Actions & valeurs assimilées négo. sur un marché réglementé

Actions & valeurs ass. ng. sur un marché regl. ou as

DEVISE VALEUR : EUR EURO

FR0000184798	ORPEA	13,485,240.	P EUR	0.0621	M 29/12/23	0.0169	T	837,116.17	227,900.56	0.00	-609,215.61	0.37
--------------	-------	-------------	-------	--------	------------	--------	---	------------	------------	------	-------------	------

1 - Obligations & Valeurs assimilées

Obligations & valeurs assimilées négociés sur un marché réglementé

Obligations à taux fixe négo. sur un marché regl.

DEVISE VALEUR : EUR EURO

XS2573331324	ABN AMR 3.625 01-26	(366) 100126	400,000.	M EUR	99.718	% 29/12/23	100.7985	4	398,872.00	417,415.92	14,221.92	4,322.00	0.67
XS2613658470	ABN AMR 3.75 04-25	(366) 200425	400,000.	M EUR	99.896	% 29/12/23	100.374	4	399,584.00	412,069.77	10,573.77	1,912.00	0.66
FR0013399029	ACCOR 3.0 02-26	(366) 040226	200,000.	M EUR	96.839	% 29/12/23	96.3795	4	193,678.00	198,232.97	5,473.97	-919.00	0.32
XS2292486771	ACEA 0.0 09-25	(366) 280925	200,000.	M EUR	100.177	% 29/12/23	94.3295	4	200,354.00	188,659.00	0.00	-11,695.00	0.30
XS2152795709	AIRB GR 1.625 04-25	(366) 070425	600,000.	M EUR	100.8833	% 29/12/23	98.037	4	605,300.00	595,441.26	7,219.26	-17,078.00	0.96
FR001400D7M0	ALD 4.75 10-25	(366) 131025	300,000.	M EUR	102.72	% 29/12/23	101.9955	4	308,160.00	309,179.12	3,192.62	-2,173.50	0.50
XS2537060746	ARCE MI 4.875 09-26	(366) 260926	600,000.	M EUR	99.645	% 29/12/23	103.265	4	597,870.00	627,501.89	7,911.89	21,720.00	1.01
FR0014008FH1	ARVA SE 0.875 02-25	(366) 170225	500,000.	M EUR	94.58	% 29/12/23	96.738	4	472,900.00	487,525.62	3,835.62	10,790.00	0.79
FR001400F606	ARVA SE 4.125 04-26	(366) 130426	100,000.	M EUR	99.6	% 29/12/23	101.2715	4	99,600.00	104,258.18	2,986.68	1,671.50	0.17
XS0542534192	AUTOSTRA 4.375 09-25	(366) 160925	200,000.	M EUR	100.	% 29/12/23	101.235	4	200,000.00	205,075.87	2,605.87	2,470.00	0.33
XS2455392584	BANC DE 2.625 03-26	(366) 240326	400,000.	M EUR	99.9805	% 29/12/23	98.0695	4	399,922.00	400,454.23	8,176.23	-7,644.00	0.65
XS0909359332	BATSLN 2.75 03/25/25	(EXA) 250325	700,000.	M EUR	108.25	% 29/12/23	98.6905	4	757,750.00	705,770.66	14,937.16	-66,916.50	1.14
XS2281342878	BAYER 0.05 01-25	(366) 120125	1,000,000.	M EUR	100.148	% 29/12/23	96.2605	4	1,001,480.00	963,092.67	487.67	-38,875.00	1.55
XS1820037270	BBVA 1.375 05-25	(366) 140525	500,000.	M EUR	105.381	% 29/12/23	97.037	4	526,905.00	489,580.49	4,395.49	-41,720.00	0.79
XS2485259241	BBVA 1.75 11-25	(366) 261125	300,000.	M EUR	94.85	% 29/12/23	97.3165	4	284,550.00	292,494.58	545.08	7,399.50	0.47
FR0014001168	BFCM BA 0.25 07-28	(366) 190728	900,000.	M EUR	99.711	% 29/12/23	86.698	4	897,399.00	781,314.79	1,032.79	-117,117.00	1.26
XS2465984289	BK IREL 1.875 06-26	(366) 050626	200,000.	M EUR	95.25	% 29/12/23	97.2715	4	190,500.00	196,715.13	2,172.13	4,043.00	0.32
XS1117297785	BLAC INC 1.25 05-25	(366) 060525	200,000.	M EUR	95.11	% 29/12/23	97.5835	4	190,220.00	196,820.01	1,653.01	4,947.00	0.32
XS1190632999	BNP 2.38% 17-02-25	(366) 170225	700,000.	M EUR	100.116	% 29/12/23	98.6115	4	700,812.00	704,855.84	14,575.34	-10,531.50	1.14
XS1793252419	BNP PAR 1.25 03-25	(366) 190325	500,000.	M EUR	95.5	% 29/12/23	97.295	4	477,500.00	491,427.19	4,952.19	8,975.00	0.79
XS2308321962	BOOK 0.1 03-25	(366) 080325	400,000.	M EUR	99.976	% 29/12/23	96.1395	4	399,904.00	384,886.96	328.96	-15,346.00	0.62
FR0013179223	BPCE 3.0 07-26	(UST) 170726	1,100,000.	M EUR	102.8091	% 29/12/23	98.4675	4	1,130,900.00	1,089,957.72	6,815.22	-47,757.50	1.76
PTCGDNOM0026	CAIX GE 2.875 06-26	(366) 150626	100,000.	M EUR	96.88	% 29/12/23	98.7155	4	96,880.00	100,302.25	1,586.75	1,835.50	0.16
FR0014003Z81	CARR BQ 0.107 06-25	(366) 140625	500,000.	M EUR	92.05	% 29/12/23	95.296	4	460,250.00	476,776.73	296.73	16,230.00	0.77
FR001400HQM5	CARR BQ 4.079 05-27	(366) 050527	100,000.	M EUR	98.76	% 29/12/23	101.6585	4	98,760.00	104,366.69	2,708.19	2,898.50	0.17
XS1790990474	CASA LO 1.375 03-25	(366) 130325	700,000.	M EUR	105.03	% 29/12/23	97.565	4	735,210.00	690,739.15	7,784.15	-52,255.00	1.11
XS2300292617	CELL FI 0.75 11-26	(366) 151126	300,000.	M EUR	99.236	% 29/12/23	92.761	4	297,708.00	278,584.23	301.23	-19,425.00	0.45
XS2465792294	CELL FI 2.25 04-26	(366) 120426	300,000.	M EUR	98.932	% 29/12/23	97.1625	4	296,796.00	296,393.24	4,905.74	-5,308.50	0.48
XS2468979302	CETI FI 3.125 04-27	(366) 140427	500,000.	M EUR	99.495	% 29/12/23	96.703	4	497,475.00	494,785.49	11,270.49	-13,960.00	0.80
XS2264980363	CNH IND 0.0 04-24	(366) 010424	500,000.	M EUR	99.91	% 29/12/23	99.006	4	499,550.00	495,030.00	0.00	-4,520.00	0.80
XS2621757405	CORN 3.875 05-26	(366) 150526	200,000.	M EUR	99.662	% 29/12/23	101.1365	4	199,324.00	207,206.74	4,933.74	2,949.00	0.33
XS1698714000	COVI SA 1.625 10-24	(366) 171024	500,000.	M EUR	105.465	% 29/12/23	98.0175	4	527,325.00	491,819.06	1,731.56	-37,237.50	0.79
FR00140007B4	CRED MU 0.01 01-26	(366) 280126	200,000.	M EUR	91.1	% 29/12/23	93.762	4	182,200.00	187,542.63	18.63	5,324.00	0.30
BE0002872530	CRELAN 5.375 10-25	(366) 311025	800,000.	M EUR	99.6936	% 29/12/23	102.779	4	797,549.00	829,751.13	7,519.13	24,683.00	1.34
DE000A30WV1	DEUT PF 4.375 08-26	(366) 280826	700,000.	M EUR	97.6214	% 29/12/23	98.9015	4	683,350.00	703,020.88	10,710.38	8,960.50	1.13
XS2540585564	ELEC AB 4.125 10-26	(366) 051026	600,000.	M EUR	99.491	% 29/12/23	101.6305	4	596,946.00	615,869.07	6,086.07	12,837.00	0.99

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock adm principal au 29/12/23

Devise de fixing : BCE Devise BCE on shore

PORTEFEUILLE : 100016 MARTIN MAUREL CAPI PROVENCE

VL VALIDEE

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : NPC - TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

V A L E U R	STATUTS	DOSSIER	QUANTITE ET	DEV	P. R. U EN DEVISE	DATE	COURS	I	Devise du portefeuille				PRCT	
	VAL/LIGNE		EXPR. QUANTITE	COT	ET EXPR. COURS	COTA	VALEUR	F	<----->	VALEUR	COUPON	COURU	PLUS OU MOINS VAL	ACT NET
									PRIX	REVIENT	TOTA	TOTA		
XS1981060624	ERG SPA	1.875 04-25	(366) 110425	500,000.	M EUR	106.67	% 29/12/23	98.0655	4	533,350.00	497,166.64	6,839.14	-43,022.50	0.80
BE6279619330	ETHI VIE 5.0	01-26	(366) 140126	700,000.	M EUR	115.55	% 29/12/23	101.093	4	808,850.00	741,596.21	33,945.21	-101,199.00	1.20
XS1651444140	EURO SC 2.125	07-24	(366) 250724	600,000.	M EUR	97.8	% 29/12/23	98.9095	4	586,800.00	599,100.44	5,643.44	6,657.00	0.97
FR0013369493	EUTELT 2.0	10-25	(366) 021025	500,000.	M EUR	107.384	% 29/12/23	94.312	4	536,920.00	474,100.98	2,540.98	-65,360.00	0.76
XS2237434472	FRES SE 0.375	09-26	(366) 280926	800,000.	M EUR	99.333	% 29/12/23	93.166	4	794,664.00	746,123.08	795.08	-49,336.00	1.20
XS1792505866	GM 1.694	03/26/25	(EXA) 260325	600,000.	M EUR	105.65	% 29/12/23	97.5235	4	633,900.00	593,000.05	7,859.05	-48,759.00	0.96
DE000HCB0BS6	HAMB CO 4.875	03-25	(366) 170325	400,000.	M EUR	99.948	% 29/12/23	100.349	4	399,792.00	416,953.38	15,557.38	1,604.00	0.67
XS2607183980	HARL DA 5.125	04-26	(366) 050426	700,000.	M EUR	101.54	% 29/12/23	103.2335	4	710,780.00	749,393.72	26,759.22	11,854.50	1.21
XS2154336338	HEID FI 2.5	10-24	(366) 091024	600,000.	M EUR	108.05	% 29/12/23	99.0255	4	648,300.00	597,677.59	3,524.59	-54,147.00	0.96
XS2437455277	HITA CA 0.25	02-25	(366) 030225	300,000.	M EUR	92.63	% 29/12/23	96.06	4	277,890.00	288,866.30	686.30	10,290.00	0.47
XS2263659158	HOIST FINANCE	AB	(366) 271124	500,000.	M EUR	105.35	% 29/12/23	96.5125	E	526,750.00	484,268.44	1,705.94	-44,187.50	0.78
XZ385389551	HOLD D 0.125	09-25	(366) 160925	600,000.	M EUR	92.1	% 29/12/23	94.0955	4	552,600.00	564,796.36	223.36	11,973.00	0.91
FR0013510823	HOLD IN 2.5	05-27	(366) 040527	600,000.	M EUR	94.49	% 29/12/23	97.2445	4	566,940.00	593,467.00	10,000.00	16,527.00	0.96
DE000A255DH9	HORN BA 3.25	10-26	(366) 251026	500,000.	M EUR	103.5	% 29/12/23	95.634	4	517,500.00	481,277.92	3,107.92	-39,330.00	0.78
FR001400KEB8	HSBC CO 4.18	08-25	(366) 250825	800,000.	M EUR	100.	% 29/12/23	100.759	E	800,000.00	818,040.96	11,968.96	6,072.00	1.32
FR0013331196	ILIAD 1.875	04-25	(366) 250425	600,000.	M EUR	101.25	% 29/12/23	97.449	4	607,500.00	592,470.64	7,776.64	-22,806.00	0.96
FR0012370872	IMERYS 2.0	12-24	(366) 101224	200,000.	M EUR	97.18	% 29/12/23	98.0985	4	194,360.00	196,459.30	262.30	1,837.00	0.32
XS1809245829	INDR SI 3.0	04-24	(366) 190424	500,000.	M EUR	100.24	% 29/12/23	99.397	4	501,200.00	507,599.75	10,614.75	-4,215.00	0.82
XS2413696761	ING GRO 0.125	11-25	(366) 291125	1,000,000.	M EUR	93.98	% 29/12/23	96.61	4	939,800.00	966,219.54	119.54	26,300.00	1.56
FR0013367174	IPSOS 2.875	09-25	(366) 210925	400,000.	M EUR	103.95	% 29/12/23	97.585	E	415,800.00	393,607.76	3,267.76	-25,460.00	0.63
FR0013509627	JCDE 2.0	10-24	(366) 241024	500,000.	M EUR	106.298	% 29/12/23	98.4515	4	531,490.00	494,197.39	1,939.89	-39,232.50	0.80
FR0014000774	LA MOND 0.75	04-26	(366) 200426	600,000.	M EUR	95.42	% 29/12/23	93.892	4	572,520.00	566,524.13	3,172.13	-9,168.00	0.91
XS2363989273	LAR ESP 1.75	07-26	(366) 220726	700,000.	M EUR	102.489	% 29/12/23	90.1125	4	717,423.00	636,310.04	5,522.54	-86,635.50	1.03
XS2477154871	LEAS CO 2.125	05-25	(366) 060525	200,000.	M EUR	95.5	% 29/12/23	98.2225	4	191,000.00	199,255.11	2,810.11	5,445.00	0.32
XS2155365641	LEAS CO 3.5	04-25	(366) 090425	500,000.	M EUR	112.894	% 29/12/23	99.9935	4	564,470.00	512,829.52	12,862.02	-64,502.50	0.83
XS2563348361	LEASYS 4.375	12-24	(366) 071224	500,000.	M EUR	99.863	% 29/12/23	100.233	4	499,315.00	502,778.73	1,613.73	1,850.00	0.81
XS2656537664	LEASYS 4.5	07-26	(366) 260726	400,000.	M EUR	100.57	% 29/12/23	101.833	E	402,280.00	415,250.03	7,918.03	5,052.00	0.67
XS2027364244	LOGI FI 0.75	07-24	(366) 150724	500,000.	M EUR	101.9386	% 29/12/23	97.727	4	509,693.00	490,397.30	1,762.30	-21,058.00	0.79
XS2264074647	LOUI DR 2.375%	11-25	(366) 271125	400,000.	M EUR	101.925	% 29/12/23	97.715	4	407,700.00	391,820.38	960.38	-16,840.00	0.63
XS2489981485	MIT S UF 2.264	06-25	(366) 140625	500,000.	M EUR	97.91	% 29/12/23	99.143	4	489,550.00	501,993.58	6,278.58	6,165.00	0.81
XS1722898431	NEW EUR 1.75	11-24	(366) 231124	500,000.	M EUR	98.25	% 29/12/23	96.9155	4	491,250.00	485,557.69	980.19	-6,672.50	0.78
XS2384734542	NIBC BA 0.25	09-26	(366) 090926	700,000.	M EUR	86.52	% 29/12/23	91.53	4	605,640.00	641,264.64	554.64	35,070.00	1.03
XS2430442868	NOVA KR 1.875	01-25	(366) 270125	600,000.	M EUR	99.92	% 22/12/23	99.7205	4	599,520.00	608,833.27	10,510.27	-1,197.00	0.98
FR0010804500	ORAN SA 4.875	09-24	(366) 230924	700,000.	M EUR	111.05	% 29/12/23	100.558	4	777,350.00	713,416.25	9,510.25	-73,444.00	1.15
FR00140049Z5	ORANGE 0.0	06-26	(366) 290626	700,000.	M EUR	100.02	% 29/12/23	93.215	4	700,140.00	652,505.00	0.00	-47,635.00	1.05
XS2582358789	PKO BAN 5.625	02-26	(366) 010226	500,000.	M EUR	99.9712	% 29/12/23	101.337	4	499,856.00	532,575.41	25,890.41	6,829.00	0.86
XZ2484339499	PPG IND 1.875	06-25	(366) 010625	250,000.	M EUR	99.741	% 29/12/23	97.6955	4	249,352.50	247,005.14	2,766.39	-5,113.75	0.40
XS2015267953	PSA BAN 0.625	06-24	(366) 210624	800,000.	M EUR	99.758	% 29/12/23	98.473	4	798,064.00	790,461.60	2,677.60	-10,280.00	1.28
FR0013478849	QUAD 2.25	02-25	(366) 030225	800,000.	M EUR	95.375	% 29/12/23	97.5145	4	763,000.00	796,587.23	16,471.23	17,116.00	1.29
XS2526835694	RAIF BA 4.125	09-25	(366) 080925	300,000.	M EUR	99.815	% 29/12/23	100.576	4	299,445.00	305,683.94	3,955.94	2,283.00	0.49
XS2150006646	RBS 2 3/4	04/02/25	(EXA) 020425	500,000.	M EUR	110.395	% 29/12/23	99.0965	4	551,975.00	505,851.35	10,368.85	-56,492.50	0.82
XS2178957077	REDE GA 1.875	05-25	(366) 280525	500,000.	M EUR	106.304	% 29/12/23	97.4885	4	531,520.00	493,077.75	5,635.25	-44,077.50	0.80
FR0014002644	SAFFP 0 ?	03/16/26	(366) 160326	500,000.	M EUR	99.231	% 29/12/23	93.748	4	496,155.00	469,240.34	500.34	-27,415.00	0.76
FR0013259116	SEB 1.5	05-24	(366) 310524	600,000.	M EUR	105.03	% 29/12/23	98.896	4	630,180.00	598,712.07	5,336.07	-36,804.00	0.97
XS2607381436	SECU TR 4.25	04-27	(366) 040427	400,000.	M EUR	99.917	% 29/12/23	101.989	4	399,668.00	420,682.78	12,726.78	8,288.00	0.68
XS2189594315	SIG COM 2.125	06-25	(EUR) 180625	500,000.	M EUR	105.8	% 29/12/23	98.0205	4	529,000.00	490,191.04	88.54	-38,897.50	0.79
XS1849518276	SMUR KA 2.875	01-26	(EUR) 150126	500,000.	M EUR	111.48	% 29/12/23	98.606	4	557,400.00	499,738.33	6,708.33	-64,370.00	0.81
XS2300208928	SNAM 0.0	08-25	(366) 150825	600,000.	M EUR	100.198	% 29/12/23	94.9215	4	601,188.00	569,529.00	0.00	-31,659.00	0.92

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 29/12/23

Devise de fixing : BCE Devise BCE on shore

PORTEFEUILLE : 100016 MARTIN MAUREL CAPI PROVENCE

VL VALIDEE

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : NPC - TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

V A L E U R	STATUTS VAL/LIGNE	DOSSIER	QUANTITE ET EXPR. QUANTITE	DEV COT	P. R. U EN DEVISE ET EXPR. COURS	DATE COTA	COURS VALEUR	I F	Devise du portefeuille				PRCT ACT NET	
									<-----> PRIX REVIENT TOTA	VALEUR BOURSIERE	COUPON COURU TOTA	-----> PLUS OU MOINS VAL		
XS2203995910	SODEXO 0.5 01-24	(366) 170124	200,000.	M EUR	99.903	% 29/12/23	99.864	4	199,806.00	200,689.64	961.64	-78.00	0.32	
XS1388625425	STEL NV 3.75 03-24	(366) 290324	600,000.	M EUR	110.41	% 29/12/23	99.9385	4	662,460.00	616,844.11	17,213.11	-62,829.00	1.00	
XS2538445581	SYDB AS 4.75 09-25	(366) 300925	700,000.	M EUR	99.843	% 29/12/23	100.369	4	698,901.00	711,213.46	8,630.46	3,682.00	1.15	
FR0013144201	TDF INFR 2.5 04-26	(366) 070426	600,000.	M EUR	99.9	% 29/12/23	97.6445	4	599,400.00	596,973.56	11,106.56	-13,533.00	0.96	
XS1571293684	TELE 1.875 03-24	(366) 010324	600,000.	M EUR	105.25	% 29/12/23	99.6155	4	631,500.00	607,160.21	9,467.21	-33,807.00	0.98	
XS2001737324	TELE AS 0.75 05-26	(366) 310526	300,000.	M EUR	91.98	% 29/12/23	94.753	4	275,940.00	285,593.02	1,334.02	8,319.00	0.46	
FR0013346822	TELE SE 1.875 07-25	(366) 020725	400,000.	M EUR	106.86	% 29/12/23	96.964	4	427,440.00	391,646.98	3,790.98	-39,584.00	0.63	
FR0012881555	TEREGA 2.2% 05-08-25	(366) 050825	200,000.	M EUR	96.34	% 29/12/23	98.309	4	192,680.00	198,433.30	1,815.30	3,938.00	0.32	
FR0013452893	TIKE CA 2.25 10-26	(366) 141026	400,000.	M EUR	92.2	% 29/12/23	96.5755	4	368,800.00	388,293.80	1,991.80	17,502.00	0.63	
FR0013394681	VEOL EN 0.892 01-24	(366) 140124	300,000.	M EUR	102.203	% 29/12/23	99.9135	4	306,609.00	302,335.85	2,595.35	-6,868.50	0.49	
XS2230884657	VOLV TR 0.125 09-24	(366) 170924	200,000.	M EUR	99.658	% 29/12/23	97.469	4	199,316.00	195,011.77	73.77	-4,378.00	0.31	
XS2583352443	VOLV TR 3.5 11-25	(366) 171125	200,000.	M EUR	99.949	% 29/12/23	100.452	4	199,898.00	201,802.91	898.91	1,006.00	0.33	
XS2054209833	WINT DE 0.84 09-25	(366) 250925	700,000.	M EUR	101.44	% 29/12/23	95.4725	4	710,080.00	669,914.06	1,606.56	-41,772.50	1.08	
FR0013448032	WORL 0.25 09-24	(366) 180924	400,000.	M EUR	94.87	% 29/12/23	96.6735	4	379,480.00	386,986.35	292.35	7,214.00	0.62	
FR0013281946	WORL 1.625 09-24	(366) 130924	300,000.	M EUR	97.2	% 29/12/23	97.583	4	291,600.00	294,240.80	1,491.80	1,149.00	0.47	
SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : EUR EURO														
									CUMUL (EUR)	49,067,233.50	48,096,512.08	553,933.83	-1,524,655.25	77.59
Obligations à taux variable, révisable négo. sur u														
<i>DEVISE VALEUR : EUR EURO</i>														
XS2595361978	ATT FLR 03-25	(999) 060325	300,000.	M EUR	100.	% 29/12/23	100.215	4	300,000.00	301,662.80	1,017.80	645.00	0.49	
FR001400GDG7	CA FLR 03-25	(999) 070325	400,000.	M EUR	100.	% 29/12/23	100.1735	4	400,000.00	401,977.40	1,283.40	694.00	0.65	
XS1252389983	GOLD SACH FLR 08-25	(EUR) 120825	600,000.	M EUR	99.35	% 29/12/23	99.36	E	596,100.00	605,411.95	9,251.95	60.00	0.98	
XS2597970800	INTE FLR 03-25	(999) 170325	550,000.	M EUR	100.	% 29/12/23	100.144	4	550,000.00	551,907.16	1,115.16	792.00	0.89	
IT0005279887	INTE FLR 09-24	(UST) 260924	800,000.	M EUR	101.96	% 29/12/23	100.878	E	815,680.00	808,047.82	1,023.82	-8,656.00	1.30	
XS2614612930	NATL BANK FLR 04-25	(999) 210425	600,000.	M EUR	100.	% 29/12/23	100.505	4	600,000.00	608,612.40	5,582.40	3,030.00	0.98	
XS2635167880	NATL BANK FLR 06-25	(999) 130625	400,000.	M EUR	100.	% 29/12/23	100.1655	4	400,000.00	401,713.87	1,051.87	662.00	0.65	
XS2485554088	NATW MKTS FLR 08-25	(999) 270825	500,000.	M EUR	100.41	% 29/12/23	100.954	4	502,050.00	507,286.00	2,516.00	2,720.00	0.82	
FR001400F315	SG FLR 01-25	(999) 130125	100,000.	M EUR	100.22	% 29/12/23	100.216	4	100,220.00	101,218.68	1,002.68	-4.00	0.16	
XS2613353288	THE BANK 0 FLR 04-24	(999) 180424	700,000.	M EUR	100.	% 29/12/23	100.038	E	700,000.00	706,730.20	6,464.20	266.00	1.14	
SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : EUR EURO														
									CUMUL (EUR)	4,964,050.00	4,994,568.28	30,309.28	209.00	8.06
Obligations convertibles négo. sur un marché regl.														
<i>DEVISE VALEUR : EUR EURO</i>														
DE000A2G87D4	DEUT PO 0.05 06-25	(366) 300625	200,000.	M EUR	102.07	% 29/12/23	97.9805	4	204,140.00	195,966.74	5.74	-8,179.00	0.32	
FR0013444395	EDENRED ZCP 09-24	(999) 060924	2,700.	P EUR	65.6051	M 29/12/23	60.7545	4	177,133.86	164,037.15	0.00	-13,096.71	0.26	
FR0013246147	ORPAR ZCP 06-24	(999) 200624	100,000.	M EUR	99.125	% 29/12/23	100.2865	4	99,125.00	100,286.50	0.00	1,161.50	0.16	
FR0013444148	VEOL ENVI ZCP 01-25	(999) 010125	5,000.	P EUR	35.35	M 29/12/23	31.214	4	176,750.00	156,070.00	0.00	-20,680.00	0.25	
SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : EUR EURO														
									CUMUL (EUR)	657,148.86	616,360.39	5.74	-40,794.21	0.99

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 29/12/23

Devise de fixing : BCE Devise BCE on shore

PORTEFEUILLE : 100016 MARTIN MAUREL CAPI PROVENCE

VL VALIDEE

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifié, trame : NPC - TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

V A L E U R	STATUTS VAL/LIGNE	DOSSIER	QUANTITE ET EXPR. QUANTITE	DEV COT	P. R. U EN DEVISE ET EXPR. COURS	DATE COTA	COURS VALEUR	I F	<-----> PRIX REVIENT TOTA	Devise du portefeuille VALEUR BOURSIERE	COUPON COURU TOTA	>-----> PLUS OU MOINS VAL	PRCT ACT NET	
Obligations & valeurs assimilées négociés sur un marché réglementé														
CUMUL (EUR)									54,688,432.36	53,707,440.75	584,248.85	-1,565,240.46	86.64	
III - Titres d'OPCVM														
OPCVM français à vocation générale														
DEVISE VALEUR : EUR EURO														
FR0010807123	R-CO	CV CRED	1CEUR	2,306.0606	P EUR	1282.3206	M 28/12/23	1433.55	5	2,957,109.01	3,305,853.17	0.00	348,744.16	5.33
FR0010680553	R-CO	THEMATIC	REAL I	3.	P EUR	349863.35	M 28/12/23	280117.27	5	1,049,590.05	840,351.81	0.00	-209,238.24	1.36
SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : EUR EURO														
CUMUL (EUR)									4,006,699.06	4,146,204.98	0.00	139,505.92	6.69	
OPCVM européens coordonnés et assimilables														
DEVISE VALEUR : EUR EURO														
FR0011499607	R-CO	CV CRED	12M IC	20.	P EUR	101312.11	M 28/12/23	105540.89	5	2,026,242.20	2,110,817.80	0.00	84,575.60	3.41
FR0007442496	RMM	COURT	TERME C	445.	P EUR	4033.0884	M 29/12/23	4043.62	5	1,794,724.32	1,799,410.90	0.00	4,686.58	2.90
SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : EUR EURO														
CUMUL (EUR)									3,820,966.52	3,910,228.70	0.00	89,262.18	6.31	
III - Titres d'OPCVM														
CUMUL (EUR)									7,827,665.58	8,056,433.68	0.00	228,768.10	13.00	
VIII - TRESORERIE														
Dettes et créances														
Coupons et dividendes en espèces														
DEVISE VALEUR : EUR EURO														
XS2189594315	SIG	COM	2.125 06-25	500.	P EUR	10.625	29/12/23		A	5,312.50	5,312.50	0.00	0.00	0.01
Frais de gestion														
DEVISE VALEUR : EUR EURO														
FGPVFC2EUR		Frais de Gest.	Fixe	-7,637.36	EUR	1.	29/12/23	1.		-7,637.36	-7,637.36	0.00	0.00	-0.01
Dettes et créances														
CUMUL (EUR)									-2,324.86	-2,324.86	0.00	0.00		
Disponibilités														
Avoirs en france														
DEVISE VALEUR : EUR EURO														
BQRCEUR		ROTHSCHI	LD MM	2,145.18	EUR	1.	29/12/23	1.		2,145.18	1,079.24	-1,065.94	0.00	0.00
VIII - TRESORERIE														
CUMUL (EUR)									-179.68	-1,245.62	-1,065.94	0.00		

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 29/12/23

Devise de fixing : BCE Devise BCE on shore

PORTEFEUILLE : 100016 MARTIN MAUREL CAPI PROVENCE

VL VALIDEE

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : NPC - TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

V A L E U R	STATUTS DOSSIER VAL/LIGNE	QUANTITE ET EXPR. QUANTITE	DEV COT	P.R.U EN DEVISE ET EXPR. COURS	DATE COTA	COURS VALEUR	I F	Devise du portefeuille				PRCT ACT NET	
								<-----> PRIX REVIENT TOTA	VALEUR BOURSIERE	COUPON COURU TOTA	-----> PLUS OU MOINS VAL		
PORTEFEUILLE : MARTIN MAUREL CAPI PROVENCE (100016)													
					(EUR)			63,353,034.43		61,990,529.37	583,182.91	-1,945,687.97	100.00

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 29/12/23

PORTEFEUILLE : 100016 MARTIN MAUREL CAPI PROVENCE

VL VALIDEE

Devise de fixing : BCE Devise BCE on shore

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : NPC - TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

Portefeuille titres : 61,991,774.99 Coupons et dividendes a recevoir : 5,312.5

Frais de gestion du jour

Frais de Gest. Fixe : 1,839.87 EUR

Frais de gestion charge Entreprise

FRAIS MAXIMUM : 4,137.55 EUR

Part	Devise	Actif net	Nombre de parts	Valeur liquidative	Coefficient	Coeff resultat	Change	Prix std Souscript.	Prix std Rachat
C2 FRO007467592 MM CAPI PROVENCE	EUR	61,990,529.37	129,177.	479.89	100.			479.89	479.89

Actif net total en EUR : 61,990,529.37

Precedente VL en date du 22/12/23 :

C2 MM CAPI PROVENCE Prec. VL : 479.18 (EUR) Variation : +0.148%

MARTIN MAUREL CAPI PROVENCE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Rothschild & Co Asset Management

29, avenue de Messine
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

MARTIN MAUREL CAPI PROVENCE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Rothschild & Co Asset Management

29, avenue de Messine
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de parts du FCP MARTIN MAUREL CAPI PROVENCE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif MARTIN MAUREL CAPI PROVENCE constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

The image shows a blue shield-shaped logo with a white checkmark on the left, and a handwritten signature in black ink on the right. The signature appears to be 'O. Galienne'.

Olivier GALIENNE

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	61 991 774,99	59 076 092,10
Actions et valeurs assimilées	227 900,56	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	227 900,56	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	53 707 440,75	50 937 063,79
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	53 707 440,75	50 937 063,79
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	8 056 433,68	8 035 903,31
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	8 056 433,68	8 035 903,31
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	103 125,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	103 125,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	5 312,50	224 483,50
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	5 312,50	224 483,50
COMPTES FINANCIERS	1 079,24	0,00
Liquidités	1 079,24	0,00
TOTAL DE L'ACTIF	61 998 166,73	59 300 575,60

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	60 601 811,53	58 699 622,19
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	139 426,41	-199 827,41
Résultat de l'exercice (a,b)	1 249 291,43	656 785,19
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	61 990 529,37	59 156 579,97
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	103 125,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	103 125,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	103 125,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	7 637,36	7 719,62
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	7 637,36	7 719,62
COMPTES FINANCIERS	0,00	33 151,01
Concours bancaires courants	0,00	33 151,01
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	61 998 166,73	59 300 575,60

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO STOXX 50 0323	0,00	2 081 750,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 359 695,78	752 282,79
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	1 359 695,78	752 282,79
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	870,56	1 320,22
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	870,56	1 320,22
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 358 825,22	750 962,57
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	96 065,97	94 177,38
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	1 262 759,25	656 785,19
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-13 467,82	0,00
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	1 249 291,43	656 785,19

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net hors OPC indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0007467592 - Part MARTIN MAUREL CAPI PROVENCE : Taux de frais maximum de 0,40% TTC taux maximum jusqu'à 10M€

0,22% TTC taux maximum compris entre 10 et 20M€

0,10% TTC taux maximum supérieur à 20M€

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts MARTIN MAUREL CAPI PROVENCE	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	59 156 579,97	63 217 524,93
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	41 565 031,56	0,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-42 245 946,34	0,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	293 688,43	5 812,31
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-302 242,57	-290 699,71
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	149 425,00	256 987,52
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	-171 927,52
Frais de transactions	0,00	-0,01
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	2 008 109,07	-4 387 277,74
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-2 151 563,49	-4 159 672,56
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	4 159 672,56	-227 605,18
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	103 125,00	-130 625,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	-103 125,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	103 125,00	-27 500,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 262 759,25	656 785,19
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	61 990 529,37	59 156 579,97

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	616 360,39	0,99
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	4 994 568,28	8,06
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	48 096 512,08	77,59
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	53 707 440,75	86,64
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	48 712 872,47	78,58	706 730,20	1,14	4 287 838,08	6,92	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 079,24	0,00
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	[3 mois - 1 an]	%	[1 - 3 ans]	%	[3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	1 727 029,81	2,79	10 102 816,20	16,30	39 482 977,99	63,69	2 394 616,75	3,86	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 079,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Coupons et dividendes en espèces	5 312,50
TOTAL DES CRÉANCES		5 312,50
DETTES		
	Frais de gestion fixe	7 637,36
TOTAL DES DETTES		7 637,36
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-2 324,86

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	86 742	41 565 031,56
Parts rachetées durant l'exercice	-88 163	-42 245 946,34
Solde net des souscriptions/rachats	-1 421	-680 914,78
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	129 177	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	96 065,97
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,16
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			8 056 433,68
	FR0011499607	R-CO CONVICTION CREDIT 12M EURO IC EUR	2 110 817,80
	FR0010807123	R-CO CONVICTION CREDIT EURO IC EUR	3 305 853,17
	FR0010680553	R-CO THEMATIC REAL ESTATE I	840 351,81
	FR0007442496	RMM COURT TERME C	1 799 410,90
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			8 056 433,68

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	1 249 291,43	656 785,19
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	1 249 291,43	656 785,19

	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 249 291,43	656 785,19
Total	1 249 291,43	656 785,19

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	139 426,41	-199 827,41
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	139 426,41	-199 827,41

	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	139 426,41	-199 827,41
Total	139 426,41	-199 827,41

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net en EUR	62 811 463,10	62 855 928,41	63 217 524,93	59 156 579,97	61 990 529,37
Nombre de titres	130 598	130 598	130 598	130 598	129 177
Valeur liquidative unitaire	480,95	481,29	484,06	452,97	479,89
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,61	-2,90	-3,66	-1,53	1,07
Capitalisation unitaire sur résultat	4,92	3,96	3,35	5,02	9,67

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
ORPEA	EUR	13 485 240	227 900,56	0,37
TOTAL FRANCE			227 900,56	0,37
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			227 900,56	0,37
TOTAL Actions et valeurs assimilées			227 900,56	0,37
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
BAYER 0.05% 12-01-25	EUR	1 000 000	963 092,67	1,56
DEUTSCHE PFANDBRIEFBANK AG 4.375% 28-08-26	EUR	700 000	703 020,88	1,13
DEUTSCHE POST AG 0.05% 30-06-25	EUR	200 000	195 966,74	0,31
FRESENIUS SE 0.375% 28-09-26	EUR	800 000	746 123,08	1,20
HAMBURG COMMERCIAL BANK AG 4.875% 17-03-25	EUR	400 000	416 953,38	0,68
HORNBAACH BAUMARKT AG 3.25% 25-10-26	EUR	500 000	481 277,92	0,77
TOTAL ALLEMAGNE			3 506 434,67	5,65
AUTRICHE				
RAIFFEISEN BANK INTL AG 4.125% 08-09-25	EUR	300 000	305 683,94	0,49
TOTAL AUTRICHE			305 683,94	0,49
BELGIQUE				
CRELAN 5.375% 31-10-25 EMTN	EUR	800 000	829 751,13	1,34
ETHIAS VIE 5.0% 14-01-26	EUR	700 000	741 596,21	1,20
TOTAL BELGIQUE			1 571 347,34	2,54
CANADA				
NATL BANK OF CANADA E3R+0.55% 13-06-25	EUR	400 000	401 713,87	0,65
NATL BANK OF CANADA E3R+0.65% 21-04-25	EUR	600 000	608 612,40	0,98
THE BANK OF NOVA SCOTIA OIEST+0.4% 18-04-24	EUR	700 000	706 730,20	1,14
TOTAL CANADA			1 717 056,47	2,77
DANEMARK				
SYDBANK AS 4.75% 30-09-25 EMTN	EUR	700 000	711 213,46	1,15
TOTAL DANEMARK			711 213,46	1,15
ESPAGNE				
BANCO DE BADELL 2.625% 24-03-26	EUR	400 000	400 454,23	0,64
BBVA 1.375% 14-05-25 EMTN	EUR	500 000	489 580,49	0,79
BBVA 1.75% 26-11-25 EMTN	EUR	300 000	292 494,58	0,47
CELLNEX FINANCE 0.75% 15-11-26	EUR	300 000	278 584,23	0,45
CELLNEX FINANCE 2.25% 12-04-26	EUR	300 000	296 393,24	0,48
INDRA SISTEMAS 3.0% 19-04-24	EUR	500 000	507 599,75	0,82
LAR ESPANA REAL ESTATE SOCOMI 1.75% 22-07-26	EUR	700 000	636 310,04	1,03
TOTAL ESPAGNE			2 901 416,56	4,68
ETATS-UNIS				
ATT E3R+0.4% 06-03-25	EUR	300 000	301 662,80	0,49
BLACKROCK INC 1.25% 06-05-25	EUR	200 000	196 820,01	0,32
BOOKING 0.1% 08-03-25	EUR	400 000	384 886,96	0,62
CORNING 3.875% 15-05-26	EUR	200 000	207 206,74	0,34

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
GM 1.694 03/26/25	EUR	600 000	593 000,05	0,95
GOLD SACH GR E6R+0.0% 12-08-25	EUR	600 000	605 411,95	0,98
HARLEY DAVIDSON FINANCIAL SERVICE 5.125% 05-04-26	EUR	700 000	749 393,72	1,21
LOUIS DREYFUS COMPANY BV FIX 2.375% 27-11-25	EUR	400 000	391 820,38	0,63
PPG INDUSTRIES 1.875% 01-06-25	EUR	250 000	247 005,14	0,40
TOTAL ETATS-UNIS			3 677 207,75	5,94
FRANCE				
ACCOR 3.0% 04-02-26	EUR	200 000	198 232,97	0,32
ALD 4.75% 13-10-25 EMTN	EUR	300 000	309 179,12	0,50
ARVAL SERVICE LEASE 0.875% 17-02-25	EUR	500 000	487 525,62	0,78
ARVAL SERVICE LEASE 4.125% 13-04-26	EUR	100 000	104 258,18	0,16
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 0.25% 19-07-28	EUR	900 000	781 314,79	1,26
BNP PAR 1.25% 19-03-25 EMTN	EUR	500 000	491 427,19	0,79
BNP PARIBAS 2.375% 17-02-25 EMTN	EUR	700 000	704 855,84	1,13
BPCE 3.0% 19-07-26 EMTN	EUR	1 100 000	1 089 957,72	1,76
CA E3R+0.32% 07-03-25 EMTN	EUR	400 000	401 977,40	0,65
CAIXA GEN S A 2.875% 15-06-26	EUR	100 000	100 302,25	0,16
CARREFOUR BQ 0.107% 14-06-25	EUR	500 000	476 776,73	0,77
CARREFOUR BQ 4.079% 05-05-27	EUR	100 000	104 366,69	0,17
COVIVIO SA 1.625% 17-10-24	EUR	500 000	491 819,06	0,80
CREDIT MUTUEL ARKEA 0.01% 28-01-26	EUR	200 000	187 542,63	0,31
EDENRED ZCP 06-09-24 CV	EUR	2 700	164 037,15	0,27
EUTELT 2.0% 02-10-25	EUR	500 000	474 100,98	0,77
HOLDING D INFRASTRUCTURES DES METIERS 0.125% 16-09-25	EUR	600 000	564 796,36	0,91
HOLDING INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT 2.5% 04-05-27	EUR	600 000	593 467,00	0,95
HSBC CONTINENTAL EUROPE 4.18% 25-08-25	EUR	800 000	818 040,96	1,32
I 2.0% 10-12-24 EMTN	EUR	200 000	196 459,30	0,32
ILIAD 1.875% 25-04-25	EUR	600 000	592 470,64	0,96
IPSOS 2.875% 21-09-25	EUR	400 000	393 607,76	0,63
JCDECAUX 2.0% 24-10-24	EUR	500 000	494 197,39	0,80
LA MONDIALE 0.75% 20-04-26	EUR	600 000	566 524,13	0,92
ORANGE 0.0% 29-06-26 EMTN	EUR	700 000	652 505,00	1,06
ORANO SA 4.875% 23-09-24 EMTN	EUR	700 000	713 416,25	1,15
ORPAR ZCP 20-06-24 CV	EUR	100 000	100 286,50	0,16
PSA BANQUE FRANCE 0.625% 21-06-24	EUR	800 000	790 461,60	1,28
QUADIENT 2.25% 03-02-25	EUR	800 000	796 587,23	1,28
SAFFP 0 ? 03/16/26 Corp	EUR	500 000	469 240,34	0,76
SEB 1.5% 31-05-24	EUR	600 000	598 712,07	0,97
SG E3R+0.45% 13-01-25 EMTN	EUR	100 000	101 218,68	0,16
SODEXO 0.5% 17-01-24	EUR	200 000	200 689,64	0,32
TDF INFR SAS 2.5% 07-04-26	EUR	600 000	596 973,56	0,96
TELEPERFORMANCE SE 1.875% 02-07-25	EUR	400 000	391 646,98	0,63
TEREGA 2.2% 05-08-25	EUR	200 000	198 433,30	0,32
TIKEHAU CAPITAL 2.25% 14-10-26	EUR	400 000	388 293,80	0,63
VEOLIA ENVIRONNEMENT 0.892% 14-01-24	EUR	300 000	302 335,85	0,49
VEOLIA ENVIRONNEMENT ZCP 01-01-25	EUR	5 000	156 070,00	0,25
WORLDLINE 0.25% 18-09-24	EUR	400 000	386 986,35	0,62
WORLDLINE 1.625% 13-09-24	EUR	300 000	294 240,80	0,47

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL FRANCE			17 925 335,81	28,92
IRLANDE				
BK IRELAND GROUP 1.875% 05-06-26	EUR	200 000	196 715,13	0,32
SECURITAS TREASURY IRELAND DAC 4.25% 04-04-27	EUR	400 000	420 682,78	0,68
SMURFIT KAPPA ACQUISITIONS 2.875% 15-01-26	EUR	500 000	499 738,33	0,80
TOTAL IRLANDE			1 117 136,24	1,80
ITALIE				
ACEA 0.0000010% 28-09-25 EMTN	EUR	200 000	188 659,00	0,31
AUTOSTRAD PER L ITALILIA SPA 4.375% 16-09-25 EMTN	EUR	200 000	205 075,87	0,33
ERG SPA LANTERN 1.875% 11-04-25	EUR	500 000	497 166,64	0,80
INTE E3R+0.63% 17-03-25 EMTN	EUR	550 000	551 907,16	0,89
INTE E3R-4+1.9% 26-09-24	EUR	800 000	808 047,82	1,30
LEASYS 4.375% 07-12-24	EUR	500 000	502 778,73	0,81
LEASYS 4.5% 26-07-26 EMTN	EUR	400 000	415 250,03	0,67
SNAM 0.0% 15-08-25 EMTN	EUR	600 000	569 529,00	0,92
TOTAL ITALIE			3 738 414,25	6,03
JAPON				
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP 2.264% 14-06-25	EUR	500 000	501 993,58	0,81
TOTAL JAPON			501 993,58	0,81
LUXEMBOURG				
ARCELLOR MITTAL 4.875% 26-09-26	EUR	600 000	627 501,89	1,01
CNH INDUSTRIAL FINANCE EUROPE 0.0% 01-04-24	EUR	500 000	495 030,00	0,80
EUROFINS SCIENTIFIC 2.125% 25-07-24	EUR	600 000	599 100,44	0,97
HEIDELBERGCEMENT FINANCE LUXEMBOURG 2.5% 09-10-24	EUR	600 000	597 677,59	0,96
LOGICOR FINANCING SARL 0.75% 15-07-24	EUR	500 000	490 397,30	0,79
SIG COMBIBLOC PURCHASER 2.125% 18-06-25	EUR	500 000	490 191,04	0,79
TOTAL LUXEMBOURG			3 299 898,26	5,32
NORVEGE				
TELENOR AS 0.75% 31-05-26 EMTN	EUR	300 000	285 593,02	0,46
TOTAL NORVEGE			285 593,02	0,46
PAYS-BAS				
ABN AMRO BK 3.625% 10-01-26	EUR	400 000	417 415,92	0,67
ABN AMRO BK 3.75% 20-04-25	EUR	400 000	412 069,77	0,66
AIRBUS GROUP SE 1.625% 07-04-25	EUR	600 000	595 441,26	0,96
CETIN FINANCE BV 3.125% 14-04-27	EUR	500 000	494 785,49	0,80
ING GROEP NV 0.125% 29-11-25	EUR	1 000 000	966 219,54	1,56
LEASEPLAN CORPORATION NV 2.125% 06-05-25	EUR	200 000	199 255,11	0,32
LEASEPLAN CORPORATION NV 3.5% 09-04-25	EUR	500 000	512 829,52	0,83
NEW EUROPE PROPERTY COOPERATIF 1.75% 23-11-24	EUR	500 000	485 557,69	0,78
NIBC BANK NV 0.25% 09-09-26	EUR	700 000	641 264,64	1,04
REDEXIS GAS FINANCE BV 1.875% 28-05-25	EUR	500 000	493 077,75	0,80
STELLANTIS NV 3.75% 29-03-24	EUR	600 000	616 844,11	0,99
WINTERSHALL DEA SCHWEIZ BV 0.84% 25-09-25	EUR	700 000	669 914,06	1,08
TOTAL PAYS-BAS			6 504 674,86	10,49
POLOGNE				
PKO BANK POLSKI 5.625% 01-02-26	EUR	500 000	532 575,41	0,86
TOTAL POLOGNE			532 575,41	0,86
ROYAUME-UNI				

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BATSLN 2.75% 03/25/25	EUR	700 000	705 770,66	1,14
CASA LONDON 1.375% 13-03-25	EUR	700 000	690 739,15	1,12
HITACHI CAPITAL UK 0.25% 03-02-25	EUR	300 000	288 866,30	0,46
NATWEST MKTS E3R+0.94% 27-08-25	EUR	500 000	507 286,00	0,81
RBS 2 3/4 04/02/25	EUR	500 000	505 851,35	0,82
TOTAL ROYAUME-UNI			2 698 513,46	4,35
SLOVENIE				
NOVA KREDITNA BANKA MARIBOR DD 1.875% 27-01-25	EUR	600 000	608 833,27	0,98
TOTAL SLOVENIE			608 833,27	0,98
SUEDE				
ELECTROLUX AB 4.125% 05-10-26	EUR	600 000	615 869,07	0,99
HOIST FINANCE AB	EUR	500 000	484 268,44	0,79
TELEFONAKTIEBOLAGET LM E 1.875% 01-03-24	EUR	600 000	607 160,21	0,98
VOLVO TREASURY AB 0.125% 17-09-24	EUR	200 000	195 011,77	0,31
VOLVO TREASURY AB 3.5% 17-11-25	EUR	200 000	201 802,91	0,33
TOTAL SUEDE			2 104 112,40	3,40
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			53 707 440,75	86,64
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			53 707 440,75	86,64
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
R-CO CONVICTION CREDIT 12M EURO IC EUR	EUR	20	2 110 817,80	3,40
R-CO CONVICTION CREDIT EURO IC EUR	EUR	2 306,0606	3 305 853,17	5,33
R-CO THEMATIC REAL ESTATE I	EUR	3	840 351,81	1,35
RMM COURT TERME C	EUR	445	1 799 410,90	2,91
TOTAL FRANCE			8 056 433,68	12,99
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			8 056 433,68	12,99
TOTAL Organismes de placement collectif			8 056 433,68	12,99
Créances			5 312,50	0,01
Dettes			-7 637,36	-0,01
Comptes financiers			1 079,24	0,00
Actif net			61 990 529,37	100,00

Parts MARTIN MAUREL CAPI PROVENCE	EUR	129 177	479,89
--	------------	----------------	---------------